

•		



- RAPPORT SUR LE PAYS LE SEMINAIRE D'INTRODUCTION AUX ACTIVITES DE LA COOPERATION INTERNATIONALE DU JAPON 1993

AGENCE JAPONAISE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

JR 94 - 06 国際協力事業団 25630

CONTENTS

	•	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
1.	Benin	Mr. Emmanuel E. Ohin
2.	Burundi	Mr. Kadobeye Salvator
3.	Republic of Cape Verde	Mr. Joaquim Lopes Maia Junior
4.	Congo	Mr. Maganga Boumba
5.	Gabon	Mr. Ekomo-Mebale Dominique
6.	Guinea-Bissau	Mr. Jose Alvarenga
7.	Madagascar	Mr. Solofoniaina Ramiaramanana
8.	Mali	Mr. Kouyate Moussa
9.	Mauritania	Mr. Limam Ahmed Ould Mohamedou
10.	Sao Tome and Principe	Mr. Carlos Ferreira de Castro
11.	Senegal	Mr. Cheihk Tidiane Diop
12.	Togo	Mr. Kodjo Vignon Assignon

1. Benin

Mr. Emmanuel E. Ohin

COUNTRY REPORT (BENIN)

- 1 <u>Nom du Séminaire</u> : "Introduction aux Activités de la Coopération Internationale du Japon".
- 2 Nom du Participant : OHIN E. Emmanuel
- 3 <u>Nom de l'Organisation</u>: Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.
- 4 Thème: Aperçu de la situation actuelle, des activités et des problèmes de l'assistance internationale au développement dans son pays avec une référence particulière à l'assistance du Japon.

BREF APERCU SUR LA SITUATION DU PAYS

En organisant au début de l'année 1990 une conférence nationale qui a permis de mettre fin pacifiquement à la dictature du régime marxiste qui dirigeait le pays depuis 1972, la République du Bénin a inauguré l'ère des transformations démocratiques qui s'opèrent actuellement sur le continent africain.

A l'issue de sa conférence nationale, la République du Bénin s'est engagée dans un vaste processus de transformation politico-économique dont la finalité reste essentiellement le développement du pays, la liberté et le respect des droits de l'homme.

Depuis lors, les changements opérés se sont traduits notamment par l'avènement d'un régime démocratique, la réalisation d'un Etat de droit et la mise en oeuvre d'un programme d'ajustement structurel pour le succès duquel plusieurs partenaires du Bénin dont le Japon apportent leurs précieux concours.

La place que le Japon occupe au sein de ces partenaires prend une importance de plus en plus grandissante et l'assistance que ce pays apporte au Bénin se manifeste de plusieurs manières.

Toutefois beaucoup d'autres secteurs restent encore inexplorés en dépit des nouveaux atouts qu'offre le Pays.

BREF APERÇU SUR LA COOPERATION BILATERALE BENINO-JAPONAISE.

Bien que les relations diplomatiques remontent à Avril 1961, ce n'est qu'à partir de 1978 et de 1979 que ce pays a commencé par intervenir de manière significative dans le développement du Bénin en lui apportant une assistance aussi bien dans

le domaine agricole que dans celui de l'équipement en matériels divers. Ces dernières années cette assistance s'est étendue à "l'appui au programme d'ajustement structurel" que le Bénin a conclu avec le FMI et la Banque Mondiale.

La coopération dans le domaine culturel permet également à des fonctionnaires béninois de prendre part à des séminaires et stages organisés chaque année au Japon.

Le montant total de l'assistance financière du Japon au Bénin avoisine déjà les 20 milliards de francs CFA.

En dehors de l'aide alimentaire et de l'aide à l'augmentation de la production céréalière qui sont réalisées chaque année depuis respectivement 1982 et 1985, le montant de l'assistance financière ci-dessus évoqué a permis de réaliser les différents projets ci-après :

- Equipements médicaux pour le Centre National Hospitalier et Universitaire de Cotonou et l'Hôpital de Porto-Novo;
- Equipement des centres ruraux de santé en matériel roulant ;
 - Acquisition de matériel d'entretien routier ;
- Financement des phases 1, 2 et 3 du projet "Exploitation des eaux souterraines" :
 - Acquisition de matériel de pêche.

Il convient de souligner que les dossiers de plusieurs autres projets sont actuellement à l'étude au niveau de la partie japonaise.

Il s'agit des projets ci-après :

- Fourniture d'appareil et de matériels médicaux au Centre National Hospitalier et Universitaire (C.N.H.U.) de Cotonou :
- Réhabilitation des réseaux d'assainissement de la ville de Cotonou ;
 - Exploitation des eaux souterraines phase 4 ;
 - _ Fourniture de matériel de pêche phase 2 ;
- Construction et réhabilitation de l'atelier central des matériels des travaux publics ;
 - Réhabilitation des infrastructures scolaires ;
 - Construction de magasins de stockage de céréales :
 - Renforcement des structures du génie rural :
 - Eradication de la dracunculose.

APPRECIATION DE LA COOPERATION BENINO-JAPONAISE

La coopération bénino-japonaise est vieille de près d'une trentaine d'années. Mais son développement est relativement récent, puisqu'elle n'a connu son véritable essor qu'à partir des années 1985 et 1988.

Les facteurs qui expliquent cet état de chose peuvent être rattachés essentiellement au contexte politico-économique antérieur du Bénin

En effet, le système politique, son orientation marxiste-léniniste et son corrollaire d'étatisation de l'économie étaient très peu favorables à un développement normal de relations suivies avec le Japon.

Les changements amorcés à partir de 1989 et qui ont abouti à la réunion de la conférence nationale ont créé de nouvelles conditions pour un développement harmonieux des relations de coopération. Depuis lors ces relations se développement à la grande satisfaction des populations béninoises.

Le programme de développement du Président de la République pour les années 1991 - 1996 qui tient compte en grande partie du programme d'ajustement structurel conclu avec le FMI et la Banque Mondiale, son orientation franchement libéral offre de nouvelles conditions pour des investisseurs privés japonais.

Par rapport au programme du Président de la République, l'assistance du gouvernement japonais au gouvernement du Bénin semble s'insérer parfaitement dans le cadre des besoins des populations béninoises. En effet, ledit programme vise entre autre

- la réduction de la pauvreté dans le monde rural ;
- la réforme et le développement de l'enseignement à la base :
- le développement des infrastructures de santé et la protection sanitaire :
 - l'accès des populations à l'eau potable, etc...

PERSPECTIVES DE LA COOPERATION BENINO-JAPONAISE

La coopération bénino-japonaise s'est beaucoup intensifiée au cours des quatre dernières années.

L'assistance du Japon au Bénin avoisine actuellement près de 20 milliards de francs CFA.

Bien que très appréciable, cette assistance a besoin d'être accrue et diversifiée pour tenir compte des besoins actuels et des nouveaux atouts que le Bénin offre dans la sous-région africaine en terme de sécurité et de stabilité pour les hommes et les investissements.

Pour que l'assistance japonaise puisse combler pleinement les attentes béninoises elle devra se traduire dans des domaines qui sont restés jusqu'ici inexplorés.

Il s'agit:

1 - Du bénéfice des prêts OECF

Depuis environ trois ans, le Bénin a réalisé des performances assez significatives dans le domaine de la gestion de sa dette extérieure.

Son taux de croissance en pleine évolution constitue un élément qui à présent plaide en faveur de l'octroi de ces prêts au Bénin. Des démarches sont en cours en direction des Autorités japonaises en vue de la concrétisation de ce projet.

2 - L'assistance technique

L'expérience accumulée par le Japon en matière de lutte pour le développement constitue incontestablement l'une de ses plus grandes richesses. Le Bénin est donc très intéressé par le

transfert de ces expériences accumulées par le Japon. Ce transfert ou mieux cet échange pourra se faire par l'envoi d'experts de volontaires japonais ainsi que par l'accueil d'un nombre plus important de stagiaires béninois.

3 - Les investissements privés japonais

L'orientation libérale qui est actuellement celle de l'économie béninoise , le fait que le Bénin soit l'un des pays africai jouissant de la plus grande stabilité et de sécurité , sa position de pays de transit desservant les pays enclavés du sahel, constituent des atouts que les investisseurs privés peuvent exploiter utilement dans l'intérêt des populations des deux pays.

CONCLUSION

La coopération bénino-japonaise est globalement satisfaisante. L'assistance que le Japon apporte au Bénin affiche une courbe ascendante depuis quelques années. Il reste seulement à la diversifier.

Toutefois le niveau de l'intervention du Japon dans certains autres pays africains incite à penser que le Bénin pourrait tirer davantage de profit de ces relations avec le Japon.

Cette coopération gagnera également à s'étendre dans le domaine non-gouvernemental avec notamment la mise d'un accent particulier sur les échanges commerciaux.

2. Burundi

Mr. Kadobeye Salvator

REPUBLIQUE DU BURUNDI : RAPPORT SUR LE PAYS

- 1. Nom du Séminaire : Introduction aux Activités de la Coopération Internationale du Japon (27 janvier au 17 Février 1994)
- 2. Nom du Participant : Salvator KADOBEYE
- 3. Nom de l'Organisation : Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération de la République du Burundi
- 4. Thème : Aperçu de la situation actuelle des activités et des problèmes de la coopération internationale au Burundi.
- 4.1. Situation actuelle : Coopération entre le Burundi et les pays étrangers ainsi que les organismes internationaux (aides bilatérales et multiratérales).

4.1.1. Données de base sur le Burundi

- Superficie

: 27.834 Km2 (dont 2.000 km2 pour le lac Tanganika)

- Population

: 5.500.000 habitants

- PNB par habitant

: 225 \$ US (1992)

- Démographie

- 1° densité (1991) : 209,7 hab./km²
- 2° taux de croissance démographique : 3% (1985 1992)
- 3° répartition de la population :

urbaine : 6,3%

rurale : 93,7%

- Santé (1991)

- l° taux de mortalité infantile : 103/1000
- 2° espérance de vie à la naissance : 49 années
- 3° habitants par médecin : 13.691

Taux de scolarisation

```
l° primaire : 55%
                         2° secondaire : 4%
                         3° supérieur : 0,7%
  Economie
           1° croissance réelle du PIB (1992) : 2,8%
           2° taux moyen de croissance
                      (1984 - 1992)
          3° PIB par acticité principale
                      (1992)
                             agriculture 550,29 millions $US: 56,28%
                             industrie 153,70 Millions $US
                                                              : 15,72%
                             services 273,72 millions $US
                                                              : 28,00%
                                Total PIE 977,74 Millions 403: 100,00%
          4° Dépense imputées au PIB
                             consommation des Administrations : 14,01%
                             consommation privée
                                                             : 81,63%
                             investissement
                                                             : 16,64%
                            Importation moins Exportation
                                                             :-12,28%
             balance des paiements (1992)
                            Exportations (FOB) 94,38 Mio $US
                            Importations (FOB) 153,25 Mio $US
                            Balance des opérations courants : -12,22 Mio $US
           ° delte extérieure (long et moyen terme)
            jusqu'en 1991
                                                          : 984,34 Mio $US
            ration du service de la dette : 42% des exportations
                                             (biens et services)
            principales exportations : café, thé, peaux brutes, bouteilles
                                        en verre
          ° principaux marchés d'exportation : C.E.E.
            infrastructure (1991) :
                                    routes : 6000 km
                                    électricité : 103 MKWH
Généralités
                                 : Christianisme ( + de 90%) et Islam (moins de 5%)
           religions
           langues officielles
                                 : Kirundi, français
           monnaie .
                                 : Franc Burundi (FBU)
          Taux de change
                                 : 1 dollar US = ± 265 FBU
          (Janvier 1994)
```

4.1.2. Caractéristiques de l'aide extérieure

L'aide publique au développement du Burundi provient essentiellement de la coopération multilatérale et bilatérale (c'est-à-dire des gouvernements des pays amis, des organismes internationaux dont surtout ceux du système des systèmes de Nations-Unies); mais aussi des Organisations Non Gouvernementales. Au niveau de la coopération bilatérale on notera que les pays comme la Belgique, la France et l'Allemagne viennent en tête comme les plus grands donnateurs de l'Aide Publique au développement au Burundi.

Les pays asiatiques viennent juste après ceux d'Europe occidentale.

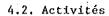
En tête, le Japon qui coopère avec le Burundi depuis seulement 1979 et qui pourtant occupait déjà la 4ème place en 1989. Les Autorités gouvernementales et le peuple burundais apprécient hautement cette contribution au développement socio-économique du pays tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Il est bien entendu souhaitable que cette jeune coopération puisse s'accroître et se diversifier toujoure davantage

(Tableaux 1 - 2)

Ces tableaux indiquent davantage le répertoire des pays et organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux qui interviennent dans le développement socio-économique du Burundi. Ils sont extraits du dernier Rapport du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) pour 1992 mais publié en septembre 1993.

C'est de ce rapport du reste que sont tirés bon nombre de données de ce "Country Report". Le lecteur voudra bien comprendre l'imperfection de certains éléments statistiques et caractéristiques qui à ce jour ont certainement déjà changé. Mais l'allure globale des choses reste inchangée.

.../...



4.2.1 Planification e't coordination de l'aide

Les projets qui sont présentés au bailleurs de fonds sont toujours concus et exécutés dans le cadre des plans quinquennaux. Les projets en cours d'exécution ou de promotion se réfèrent au Vème Plan quinquennal 1988 - 1992 ; le VIème Plan Quinquennal 1993 - 1997 étant toujours en élaboration.

Les grandes orientations dudit Plan sont :

- priorité à l'agriculture
- diversification et promotion des exportations
- conservation et réhabilitation des infrastructures physiques et du patrimoine (priorité au patrimoine foncier).
- téalisation de nouveaux investissements
- redistribution équitable des produits de la croissance par la promotion des secteurs sociaux.

Quant au VIe Plan Quinquennal dont la sortie est attendue pour le ler trimestre 1994, les principaux axes sont les suivants :

- la maîtrise de la croissance démographique
- la transformation de l'aménagement du monde rural
- la diversification de la production nationale
- le renforcement des services sociaux
- le développement des infrastructures physiques et énergétiques

Au Burundi, la coordination des projets d'investissement et d'assistance technique est centralisée. C'est en effet le Ministère du Plan qui est l'organe chargé de la coordination du développement économique et social du pays. A ce titre, il assure la préparation et le suivi de l'exécution du plan.

Sur base de ces données, en collaboration donc avec le Ministère du Plan, le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération assure la recherche des financements des programmes de développement et la négociation des aides.

4.2.2. Tendances de l'aide au développement

4.2.2.1. Tendances des courants d'aide

Le volume de l'aide extérieure mobilisée par le Burundi au cours de l'année 1992 est estimé à 318 millions de dollars EU soit un peu plus de 25% du P.I.B.

Cette aide a enregistré une sensible progression de 10,5% par rapport au niveau affeint en 1991 (288 millions de dollars EU). Au regard des sources d'aide et de son affectation, l'assistance extérieure la plus importante demeure celle fournie par les bailleurs multilatéraux. Cependant, l'accroissement le plus remarquable de l'aide a été constaté au niveau bilatéral où les déboursements sont passées de 130 millions \$E.U en 1991 à 155 millions \$E.U en 1992. Les projets d'investissements et ceux de la coopération technique ont le plus bénéficié de cette augmentation.

- Répartition par secteur

l'aide reçue par le Burundi en 1992 s'est concentrée sur 7 secteurs principaux : la gestion de l'Economie (29,6%), le développement régional 15,7%, l'Agriculture, la Foresterie et la Pêche (14,1%), la mise en valeur des ressources humaines (9,5%), les transports (8,5%), le développement social (7,7%) et la Santé (4,3%).

Le Japon joue un rôle important dans plusieurs de ces secteurs puisqu'il prend en charge et presque exclusivement le financement du transport en commun par le truchement du projet "Renforcement des moyens de transport en commun".

Il participe aussi dans le secteur qui arrive en lère position à savoir : "gestion de l'Economie" qui comprend les sous secteurs politiques et planification macro-économiques ainsi que le financement ou cofinancement du Programme d'Ajustement Structurel (PAS).

- Répartition par type d'assistance

Contrairement au passé, la distinction entre "assistance technique" et assistance financière n'est plus utilisée. Actuellement les projets d'investissements occupent le ler rang avec 44,5% de l'assistance totale suivis par la coopération technique autonome (non liée à des projets d'investissement) avec 31,7%, l'appui des paiements avec 22,7%, l'aide alimentaire et les secours d'urgence avec 1,1%.

En considérant l'ensemble des donateurs bilatéraux et multilatéraux les principaux bailleurs de fonds pour l'année 1992 sont classés comme suit : la CEE (25,3%), la Belgique (16,8%), l'IDA (11,7%), la France (9,8%) et l'Allemagne (6,5%), le Japon (5,6%), les Etats-Unis d'Amérique (5,5%), le Fonds Africain de Développement FAD (3,1%), le PNUD (2,9%), la République Populaire de Chine (2%).

Concernant les ONG, FOCSIV (Federacion Organismos Christianos de Servizio International Voluntario) est le plus grand donateur avec 4.172.000 \$US suivi par Action Aid qui avait contribué à cette période pour 1.012.000 \$US (1989). Au total, les Organisations Non-Gouvernementales (ONG) ont apporté 4,2 % de l'assistance extérieure en 1992, soit un montant relativement stable par rapport aux années précédentes.

- Répartition de l'aide par termes et conditions (dons, prêts)

L'aide octroyée au Burundi est constituée en majorité de dons, moins d'un tiers de l'assistance extérieure étant constitué de prêts à conditions hautement concessionnelles (intérêts inférieur à 75 points de base, dix ans de grâce et 40 ans d'amortissement).

En 1992, les prêts ont représenté environ 24,2% de l'aide totale et ont financé essentiellement les projets d'investissement. Il y a lieu de signaler que grâce à la création d'un comité interministériel chargé de la dette extérieure, le pays ne contracte que les crédits à très haute concessionalité.

4.3. Cas Spécifique: Coopération bilatérale nippo-burundaise.

Amorcée depuis 1979, la coopération entre le Japon et le Burundi est allée croissante jusqu'à occuper la quatrième place au niveau des aides bilatérales, juste après les partenaires traditionnels à savoir : la Belgique, la France, l'Allemagne. Elle intervient dans des secteurs aussi prioritaires que l'Agriculture, les Transports, les Télécommunications, la Santé Publique et autres ...

La coopération japonaise au Burundi se fait essentiellement sous forme de dons pour ce qui est de la coopération financière non remboursable dans divers projets de développement ainsi que dans les domaines de l'Assistance Technique (envoi d'experts et de volontaires et octroi de bourse de stage de courte, moyenne durée) et de la formation. Le seul domaine où le Japon accorde des prêts au Burundi est le Programme d'Ajustement Structurel (PAS) en cofinancement avec la Banque Mondiale.

Malheureusement la coopération sous forme d'envoi de volontaires qui venait à peine de commencer est brutalement interrompu suite à la grave crise politique que traverse le pays. Il faut espérer que cette forme de coopération et toutes les autres vont pouvoir reprendre rapidement.

4.4. CONCLUSION.

- 4.4.1. Il ressort de ce qui précède que le volume et la qualité de l'aide extérieure demeure une préoccupation constante du Gouvernement du Burundi dans la mesure où elle représente presque 25% du PIB (Produit Intérieur Brut-au-prix courant): la coopération technique à elle seule représentant 73% de la valeur des exportations en 1989. Il serait dès lors fort intéressant que les bailleurs de fonds et le Gouvernement du Burundi puissent se mettre d'accord sur des mesures à adopter pour intégrer davantage les capacités nationales dans le domaine de la coopération technique. Cela permettrait en même temps de réduire le poids de la coopération technique par rapport au total de la coopération financière.
- 4.4.2. Priorités: On peut se poser la question de savoir dans quelle mesure la répartition des contributions des bailleurs de fonds correspond aux priorités du développement fixés par le Burundi. Malgré les initiatives prises par ce dernier pour rationaliser au maximum les contributions extérieures, il ne demeure pas moins vrai que les bailleurs de fonds pourraient le soutenir davantage dans ses efforts en ajustant leurs contributions aux priorités nationales. Ex. Le secteur minier jugé très productif par le pays même s'il nécessite d'importantes ressources financières pour son exploitation rencontre des réticences de la part des bailleurs de fonds.

Certes, la stabilité politique, comme condition essentielle des investissements extérieures reste précaire dans beaucoup de pays Africains dont le Burundi.
Mais sans les investissements direct dans les projets de constructions d'infrastructure, l'Afrique ne pourra jamais devenir un partenaire du monde Industrialisé car les
aides financières dans des secteurs de consommations ne sont pas durables. C'est
l'histoire de l'oeuf et de la poule dont on ne connaît qui a donné naissance à l'autre
comme la politique et l'économie.

TABLEAU 1.

RESUME DES DEBOURSEMENTS DE L'AIDE EXTERIEURE PAR DONATEUR

(En milliers de dollars E.-U.)

	 DONATEUR		1989	VARIATION 1989- 1990	1990	VARIATION 1990- 1991	1991	VARIATION 1991- 1992	 1992	1993 (prévus)	111
	1. MULTILATERAL			.] ·]				!
				 		 	! !		 		l
1	1.1 SYSTEME DES NA	TIONS	İ	 			! !	j I	i I .		į
ا ا .	UNIES _		· .				} 				
į				j			1			İ	
. !	FAO	į	327	•	540	,	7/ 007	1 2	27 255	į	İ
	IDA FIDA		34,625 941		58,808						
;	FMI	1	1144	-9.9	848 300				,		
i	FENU :	; 	452		1,191				1,411	534j	
i	PNUD	i	6,129	60.0	9,808				9, 162	3,283	-
i	FNUAP	' i	807	39.7	1,127	59.3		•	860	370	
i	FHUSTO	i i	i	٠i	i			-69.9	25	38	
ĺ	HCR	j	2,007	-94.0	120	361.7	554	73.5	961	333	
Ì	UNICEF	1	4,076	-9.0	3,711	-11.8	3,274	3.6	3,392	3,660	
Į	UNIFEM	1	- 1	-	. 1	•	98	• 1	- (į	
İ	PAH	ł	3,209	-24.5	2,423	13.9	2,761	-26.0	2,044	1,527	•
İ	OHS	- 1	717	170.7	1,941	-58.7	801	-34.7	523	407	
ļ	OHA :	ļ	29	0.0	29	- [į	• !	<u> </u>	1.	
 	·	TOTAL	53,319	51.6	[80,846 	-25.7	60,032	-6.6	56,070	10, 152	
į	1	į	į	į	į	į	į	į		İ	
	1.2 AUTRES	} }							[
i	BADEA	i	1,601	-46.0	865	-60.7	340	-27.9	245	į	
:	BAFD	i	583	76.0	1,026	-61.8	392	-40.3	234	i	
•	FAFD	i	15,707	-85.3	2,313	674.0	17,903	-45.3	9,800	i	
İ	FED	į	29,113	37.7	40,084	-21.9	31,307	50.0 j	46,967	1	
İ	CEE	j	3,406	118.3	7,435	315.6	30,902	7.9	33,358	l	
Г	BE1	1	- 1	•	1,291	-21.0	1,020	140.6	2,454	1.	
	FRANCOPHON	1	1		324]	11.1	360	•	(1 .	
ľ	OPEP	1	941	5.1	989	5.5	1,043	-97.0	31		
 	T	OTAL	\$1,351 	5.8	54,327 	53.3	83,267 	-11.8 -11.8	93,089		
					 	1		1		 	
 			!] 		; ; !]				
١.	!		1	•	1	1	. •			1	

RESUME DES DEBOURSEMENTS DE L'AIDE EXTERIEURE PAR DONATEUR (En milliers de dollars E.-U.)

	 DONATEUR	1989	VARIATION 1989- 1990	1990	VARIATION 1990- 1991	1991	VARIATION 1991- 1992	 1992 	1993 (prévus)
	2. BILATERAL]
] i i	-	i	: ! :	. I
	ALGER1E	2,178	 -58.1	912	{ -32.9	612	0.0	012	,
j	AUTRICHE	399	, ,		: :				
	BELGIQUE .	12,784						!!!	
	BULGARIE	44	: :	-	•	•			
	CANADA	254			•				958
	CHINE	571							5,823
	CUBA	181		414	: :			. 1 .	· ,
	TCHECOSLOVAQUIE	49		39	: :				j
	DANEHARK	1,719		518	:			i. i	i
	EGYPTE	741		402	. ,			157	į
i	FRANCE	24,445	•	23,694			•	1 :	11,240
į	REPUBLIQUE DENOCRATIQUE	63	•			1			ʻi
Ì	ALLEMANDE	i	i	1	i		i	l i	i
i	ALLEMAGNE	20,483	42.9	29,268	31.7	38,560	-46.3	20,689	14,408
j	IRLANDE	15		17		· •	- i	` l i	i
i	JAPON .	3,338	92.5	6,426	22.1	7,845	128.0	17,884	i
ĺ	KOVEIT	1,664	-80.0	333	• j	į	- j	397	İ
ĺ	REPUBLIQUE DE COREE	37	.	İ	-	1	• 1		. 1
j	ROUMANTE	22	-59.1	9	•	1	- 1		
J	ARABIE SACUDITE	[1,499]	•	1,276	•	143		3,560	ļ
Į	SUISSE	2,186	25.9	2,753	:	1,396	•]		!
Į	TUNISIE	4	0.0	. 4	٠ إ	!	•]		!
. [TURQUIE	4	•	4		ļ	• !	· []	1
-	ROYAUME-UNI ETATS-UNIS D'AMERIQUE	180] 2,953]	-89.4 666.6	19 22,638		14,644	20.2	17,605	11.402l
i	FEDERATION DE RUSSIE	3,087	-17.6	2,544	-30.2	1,776	-24.3	1,344	11,402
¦	YOUGOSLAVIE	11	- 17.0	1	-30.2	1,,,,	- 1	1,3	,
i		```		i	i	1	i		٠
·i	TOTAL	78,911	53.6	121,176	7.6	130,416	19.1	155,348	43,831
i	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	i	i	i	į	i	i	. 11	j
i	3. ONG	i	į	į	Ì	i	Ì		l i
i		į	· i	i	ĺ	i	j	i	. 1
i		Ĺ	İ	İ	j	Ì	1	[]	1
-	AAT SIGLE INCORNU	44	•	1		1	- 1		1
I	ACTIONAID	1,012	12.9	1,143	32.1	1,510	1.0	1,525	2,141
1	AGENCE INTERNATIONALE	Į.	• [16	125.0	36	•] [; !
ļ	ADVENTISTE DE SECOURS	ļ	į	į	ļ	· !	1		
!	ET DE DEV.		!	. !	!	ļ	ļ		}
!	. {	1	!	- !	ļ	. !	ļ	. !!	j l
ļ	<u> </u>		ļ	į	ļ	ļ	. !		
ļ		!	. !	ļ	!	ļ			F .
-1	;		.	!	1	1			
ì	,	Į.	ļ	ı	ļ	I		. [1	1 1

RESUME DES DEBOURSEMENTS DE L'AIDE EXTERIEURE PAR DONATEUR (En milliers de dollars E.-U.)

DONATEUR ASSOCIATION FRANÇAISE DES VOLONTAIRES DU PROGRES		1990 10 960.1	1 1990	VARIATIO 1990- 1991	ן אכ 1991	VARIATION 1991- 1992	1992	1993
DES VOLONTAIRES DU	!	29]) 10			1 1992	1 '	
DES VOLONTAIRES DU	!	29]	0 10	1	1	***********	•	prévus
DES VOLONTAIRES DU	í	29]	• 10	121	į	1.		
DES VOLONTAIRES DU	. 2	12[102 -	• . }	16] -93.4	!	71 - 1	j	
	!	12 107.5	i 44	0 48.9] /c		į	
	*	!		1	65	5 -28.1 [471	
	1 4	i 2 16,7	1	1	İ	1 1	J i	
BROTHERLY SHARING	1	i	1 49		:		188	•
CARITAS - ITALY	! 1	.]8	į	618.2	1,932	55.61	2,369	
ORGANISATION CATHOLIQUE	55	3 -	5,081	-62.8	1 202	! -1	İ	
CANADIENNE POUR LE DEV.	1 . 1	5 .	1	52,0	1,892 	, ,	· 1	
ET LA PAIX	J L	ĺ	1	j ¦		; - }	. !	:
CATHOLIC ORG. FOR JOINT	ا ا م		!	l i	İ		ļ.;	:
FINANCING OF] 514 	-97.9	11)	l . j	.1		! ;	
DEVELOPMENT PROJECTS	1 ¹	1		j	i	1 1	! :	
CANADIAN CENTRE FOR	208	-22.6		1	j	;		
INTERNATIONAL STUDIES		. 22.0	161	19.3	130	84.6	240	1501
AND COOPERATION		;	}	!	1	j		150
	236	125.4	532	1.5	. 1	İ	14	1
CHEB SIGLE INCONNU	29]	10.3	32	-1.5	524	- 1	i i	i
ORGANISATION CANADIENNE	.61	·i	-		ļ	- 1	11	i
POUR L'EDUCATION AU	16	- j	. j	-	1	• !	1 !	i
SERVICE DU DEV.	ļ	1	. i	j	- 1	- !	1	į
COTA SIGLE INCONNU		- 1	i i	i	;	}	1 :	- 1
	10	20.0	12	• j	- ;	. !	ļ,	1
ATHOLIC RELIEF SERVICES	61) 170]	•]		- 1	i	· i	880	į
il i	173	89.4 222.0	322	91.3	616	-76.9	142	1
ll i	20	80.0	557 j	-76.3	132	- j	1,510	1,001
COSTA CITE AND AND AND AND AND AND AND AND AND AND	25	-16.0	36¦ 21	30 1		• 1		1,001
COSIA SIGIE INCOHM	4,172	-10.6	3,731	38.1 -7.2	29	375.9	138	i
RISTIAN ORGANIZATIONS .	360	-38.9		198.6		-97.1	100	j
OR INTERNATIONAL	142	- j		•]	657	-41.4	385	i
OLUNTARY SERVICE	ļ	1	i	Ï	1		1,886	1,100
			j	j	. /	1		ł
	53	·5.7 j	50	- j	i	.]		į
TERNATIONAL COALITION	10 ļ	110.0	21	38.1	29 1	169.0]	78 i	!
DE DEVELOPMENT ACTION	13	. }	ļ	- 1	i	-	/0] ;	
. II i	. :		!		İ	i		!
ll i		! !	ļ	ļ	ļ	i		1
	i	;	j I	- 1	į	!	i ii	ļ
	· İ	i	1	!	ļ	1	1	i
	1	j	i	-	ļ	ļ		i
	1	ĺ	i .	1	i	1		i
	1	1	i	i	!	ĺ		ĺ

RESUME DES DEBOURSEMENTS DE L'AIDE EXTERIEURE PAR DONATEUR (En milliers de doilars E.-U.)

ì		1							
	DONATEUR	 1989 	VARIATION 1989- 1990	1990	VARIATION 1990 • 1991	 1991 	VARIATION -1991 1992	 1992 	1993 (prévus)
	1	1	1 1		I	i • I		ı. I	}
	I INADES SIGLE INCONNU	 	i . i		i .		•	į	l Î
	I THADES STACE THEORIG	48			i .	i i	-	221	1
,	LIGUE SIGLE INCONNU	147	•		-	İ	-	1	I
	1	30	• :			i i	. •		į į
i	I NATIONAL CENTRE FOR	i i	i-ì		•		-	396	Į
. !	DEVELOPMENT IN	i i	i i				į		
	COOPERATION	į	i 1	!				ļ	į
	NETHERLANDS ORGANIZATION	161	498.8	964		!!	•		an.
	FOR INTERNATIONAL	i	1			ļ , ļ		. !	1
	DEVELOPMENT		j i			ļ. ļ		!	1
	OCCCCI SIGLE INCONNU	260	- 1		-	!!!	•	į	
	OIAI SIGLE INCONNU	111	•		-	!!		105	1
	1	1	1 · [313	-37.7	195	4
	OXFAM - UNITED KINGDOM	40	: :				•	273	1
		1 13			. •		•	2/3	- 1
	1	52		50	•]. 			
	SOSKI SIGLE INCORNU	498		315	10.2	347	- 1	227	i
	1	18					- 1	25.7 j	i
	TERRE DES HOMMES - SUISSE	: 186 :	! !			,	- I	244]	273
	TERRE DES HOMMES		70.2	71	41.9	44	220.5	141	1
	<u> </u>	51	-39.2	31	<u>'</u>	1,537		1,545	ï
-	•	! !	1 774	31	41.9	44	:	246	-
	<u> </u>	21	47.6	31	*1.7 	1	1		i.
	 TOTAL	9,593	48.0	14,201	-1,1	14,041	-4.6	13,400	4,665
	TOTAL GEHERAL	! , 193,174	40.1	270,550	6.4	287,756	-10.5	317,907]	58,648

TABLEAU 2.

RESUME DE L'AIDE EXTERIEURE, PAR SECTEUR ET SOUS-SECTEUR ET PAR TYPE, 1992 (En milliers de dollars E.-U.)

	F	the same dark give man such best time	
SECTEUR/SOUS	SECTEUR	TYPE D'ASSISTANCE	DEBOURSEMEN
مينا مينا ميد المه عليه ميد ميد ميد ميد ميد ميد الميد		as well have now don' upon that man that may the man the man and t	
GESTION DE L'ECONO	MIE 		•
POLITIQUES ET PLAN	IFICATION	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	3,0.85
MACRO-ECONOMIQUES		COOPERATION TECHNIQUE LIEE A DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	1,344
	1: - -	PROJETS D'INVESTISSEMENT	9,010
	••	AIDE PROGRAMME/BUDGET. OU APPUI A LA BALANCE DES PAIEMENTS	70,904
		TOTAL	84,343
POLITIQUES ET PLAN	 IFICATION	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	678
FINANCIERES		PROJETS D'INVESTISSEMENT	229
		AIDE PROGRAMME/BUDGET. OU APPUI A LA BALANCE DES PAIEMENTS	922
		TOTAL	1,829
POLITIQUES ET PLAN	IFICATION	PROJETS D'INVESTISSEMENT	7,817
DE L'EMPLOI		TOTAL	7,817
ADMINISTRATION DU			
DEVELOPPEMENT			,
ADMINISTRATION ET	GESTION DU	COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	1,186
SECTEUR PUBLIC		COOPERATION TECHNIQUE LIEE A DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	564
		PROJETS D'INVESTISSEMENT	34
		TOTAL	1,784
			:

2 2 2

RESUME DE L'AIDE EXTERIEURE PAR TYPE ET CONDITIONS, 1992 (En milliers de dollars E.-U.)

TYPE D'ASSISTANCE	CONDITIONS	DEBOURSEMENTS
OOPERATION TECHNIQUE AUTONOME	DON PRET	71,710
	TOTAL	72,615
OOPERATION TECHNIQUE LIEE A	DON	26,427
DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	PRET	2,019
	TOTAL	28,446
ROJETS D'INVESTISSEMENT	DON PRET	92,294 49,064
	TOTAL	141,357
IDE PROGRAMME/BUDGET. OU	DON	47,195
APPUI A LA BALANCE DES PATEMENTS	PRET	24,828
	TOTAL	72.023
IDE ALIMENTAIRE	рои	1,903
	TOTAL	1,903
SSISTANCE ET SECOURS D'URGENCE	DON	1,561
	TOTAL	1,561
	TOTAL GENERAL	317,907

3. Republic of Cape Verde

Mr. Joaquim Lopes Maia Junior

ANNEXE II

RAPPORT SUR LE PAYS

'INTRODUCTION AUX ACTIVITÉS DE LA COOPERATION INTERNATIONALE DU JAPON

NOM DU PARTICIPANT: JOAQUIM LOPES MAIA JUNIOR

NOM D'ORGANIZATION:- MAE-DIRECTION GENERALE DE

LA COOPERATION INTERNATIONALE

NOM DU PAYS: REPUBLIQUE DU CAP VERT

INTRODUCTION

Le Cap Vert a une superficie totale de 4033 Km2 et est composé de dix Îles volcaniques dont neuf sont habitées (0.4 millions de Population). Possédant très peu de ressources naturelles et dépourvu de richesses minières, l'un des plus petits pays d'Afrique avec des conditions climatiques rigoureuses, ainsi que des cycles de sécheresse provoquant déficit alimentaire structurel.

SITUATION ACTUELLE

Le Cap Vert dépend fortément de l'aide publique internationale, environ de 75 Millions USD par an (en 1988 serait 85 M USD).

Depuis 1979, le Japon a octroyé au Cap Vert une aide au développement, d'environ de 6176 millions de Yens, dont 2247 millions en aide alimentaire ,550 millions pour les Facteurs de Augmentation de la Production Agricole, 1333 millions pour le développement de la pêche artisanale

(équipements, bateaux), 1549 millions pour le Transport et Communication, et 497 Millions pour l'Assistance Sociale et Santé Publique. Paralelement des actions de formation au Japon et envoi au Cap Vert d'experts dans la domaine de développement de la pêche ont eu place.

Dans le cadre d'implementation du III Plan National de Développement du Cap Vert les Autorités ont programmé environ de 48400 Millions de ECV (600 Millions de USD), dont 143 750 000 ECV pour l'année fiscal 1994; 170 000 000 ECV pour l'année 1995. Il est prevu que les engagements/déboursements seront d'environ de 39000 millions de ECV, dont 45% seront en emprunts et 55% en Aide Publique au le développement.

La distribuition d'aide par secteur serait comme suit:
-Secteur Social 50%; Secteur Primaire 14%; Transport 10,5%, dont 60% pour le transport aérien.

ACTIVITÉS

L'Aide Publique au développement du Cap Vert est concrètiser par les modalités suivants:

-Aide financière à la Balance de palement; Aide aux projects; Aide alimentaire ;Aide en marchandises; Assistance Technique (envoi d'experts) et Formation.

L'evolution mondiale de l'Aide Publique pour le développement a manifestée une expansion d'aide non liée au projet (aide aux programmes), notament pour appuyer les politiques et les programmes des réformes économiques.

L'aide aux programmes permet le transfer et l'utilisation des ressources plus flexibles que l'aide traditionnèle. Ce type d'aide est une réserve de devises et permet soulager la Balance de Paiement. Le Gouvernement du Cap Vert voudrait recevoir plus en plus l'aide non liée au projet a ce dernière.

Concernant à l'allocation de l'aide publique celle-ci est utilisée pour financier l'importation de biens, marchandises et de services; execution de projets (programme) d'investissements, approvisionnement, assistance technique, appuyer la formation et le développement sectoriel.

a)AIDE FINANCIERE A LA BALANCE DE PAIEMENT

C'est une aide financière livre (non liée),flexible qui permet le benificière la libre afectation des volets et plafonds. Généralement le Bayeur de Fonds présente seullement une liste negative de restrintions (des aquisitions interdites p.e. luxuriy, military products et autres nuisibles à la Santé Publique et à l'environement.

Le Cap Vert reçoit l'aide à la Balance de Paiement de deux Pays, notamment la Suède et Nederland.

Concernant les Pays Bas, nous commençons l'implementationde l'aide budjetaire à la place de l'aide à la Balance de paiement.

b)AIDE AU PROJET

L'aide liée aux projets parvient essentièllement de la Cooperation bilateral et des Instituitions Financières p.e.la Banque Mondialle, Norden-Fond, Kuwait Found et les Banques regioneaux, pour l'aquisition des biens et services liés à l'execution des projets.

Quelques Pays ont adoptés une flexibilité que permet de choisir l'origine des marchandises conformement le standart des projets et les régles du marché.

Le Japon a priviligié le marché japonais pour les Aides octroyés aux projets, avec l'exception de l'aide alimentaire.

c)AIDE ALIMENTAIRE

Le Cap Vert a un déficit structurel en production agricole pour nourrir sa Population. Pendant la période entre 1980 et 93, le Cap Vert a reçú l'aide alimentaire de 20 pays, CEE, PAM,UNICEF et ONG's.

Parmis les Bayeurs, 10 pays et la CEE ont alloqués une aide alimentaire régulière en forme d'aquisition de blé, maïs, rīz, haricot, oil vegetable, beurre, lait en poudre, qui ont répresenté en 1992 90% du total de l'aide alimentaire. Le Japon a accordé au Cap Vert 2347 millions de Yens pour l'aquisition approximativement de 25,704 Tons de rîz et blé.

Cette Aide est gérée éfficacement, commercialisée par une Entreprise Publiqued'approvisionnement"EMPA"et les recettes sont affectées au Fond National de Déveleppement "FDN". Ces recettes sont utilisées <u>pour effectuer</u> des traveaux à haute intensité de main d'oeuvre , lutte contre la sécheresse et la désertification; l'érosion et autres activités sous forme de crédit aux cooperatives.

L'Aide du Programme Alimentaire Mondialle "PAM" est l'unique distribuée gratuitement par le financement du Programme National d'appuyi aux grouppes vulnerables et Cantines Escolaires.

d)ASSISTANCE TECHNIQUE

La Cooperation Téchnique a répresenté 30% du valeur de l'Aide Publique pendant l'execution du II PND 1986.

Le Cap Vert a reçú régulièrement des Experts Japonais dans le domaine de la pêche artisanale pour l' I.N.D.P., quatre entre 1988 et 1993.

e)FORMATION

Le Cap Vert a reçu géneralement des bourses d'etude au niveau bilateral. On a régistré recément un accroissement des nécessités (besoins) en Formation car la crise en Europe de l'est a eu comme conséquence, la clôture des Programmes de Formation pour l'Afrique, sans compensation <u>finacière</u>. Par contre, autres Pays sont disponibles à financier la formation des cadres cap-verdiens dans les pays tiers.

Le Gouvernement du Japon a reçú pendant les années 80 et 90 des estagières Cap-Verdiens dans <u>divers domines e.i.</u>les telecomunications, la génie civil, la gestion, la pêche.

3)PROBLEMES

La prévision de l'Aide Publique est assurée pluriannueéement dans le cadre des Programmes Indicatifs de la Cooperation (PIC) sur la base des Accords pluriannuels, assurant les volets globals de l'aide et la planification des nécessités pour la réalisation des programmes de développement.

Entre 1986-1990 l'Aide a diminué en 10% par an, dont 13% au niveau bilateral, la diminution de grant aide en 10%, emprunt 10%, l'aide alimentaire est diminuée en 6% (en terme reel), Cooperation téchnique en 14%.

Les Bayeurs de Fonds quelques fois, n'ont pas compris l'approche et les priorités du Plan National de Développement du Cap Vert et des Programmes pluriannuels donc ils ont fait prévaloir leurs priorités et conditions.

Pendant le III Plan National de Développement la croissance annuelle du PIB sera de 6%, la croissance de les investissements et des exportations seront de 24% et 14% réspectivement. Ces projections ont été basés sur des hypothèses :

-croissance de l'aide Publique pour couvrir les dépenses de développement; augmentation progressive de l'exportation industriel et des recepts du tourisme; croissance d'investissement privé.

Les besoins de financement extérieur de l'économie nationale pour la période 1991-2000 ont été estimés à 130 milliards de ECV et ces besoins devraient être couverts par l'epargne intérieur nette de 14%, les transferts privés des émmigrants 25%, capitaux privés 3%, et l'Aide Publique en 58%.

Le Japon a octroyé au Cap Vert des financements pour les projets de développement pendant les années 80 - 93, néamoins la prévision et la planification de cette aide n'est pas possible à long et moyen termes .

Le Cap Vert a présenté des rêquetes de financement dans le cadre de General Grant Aid" pour la Construction de Port à Boa Vista et dans le cadre de Fisheries Grant Aid" pour le Cais de Mindelo, dont le Gouvernement du Cap Vert attend une reaction favorable.

L'ouverture sur l'exterieur sera l'elemment nouveau dans le processus de déveleppement. L'état sera chargé de mantenir les grands équilibres macro-économiques et de créer un environement favorable aux investisseurs conformement la politique de développement d'exportation.

Pour celá, le Parlement Cap-verdien a aprouvé beaucoup de lois sur la matière de l'investissement, libéralisation du commerce, la banque, le systemme financière et loi du travail.

Néanmoins, la capacité de l'absorption des imputs exterieurs ne corresponde pas au niveau désiré par les Bayeurs de Fonds.

Il y en a des diffilcultés concernant la création des Fonds de Contrepartie car quelques benéficiers de l'aide se trouvent dans une crise budgétaire et financière, autres sont dans une phase de rédressement, privatisation ou liquidation. Par fois, les produits achetés dans le cadre de l'aide sont très chers et ne sont pas compétetifs dans le marché.

Pour l'aide alimentaire le Gouvernement présente chaque année un rapport avec les donnés pour les Bayeurs en ensemble, parce que, après la vente des marchandises la réposition des fonds est faite dans le compte du FDN (Fond National de Développement). C'est ne pas facille de faire la discrimination par Bayeurs de Fonds, mais les pourcentages de contribuitions de chaque Bayeur sont toujours indiqués dans le raport du FDN.

Le Gouvernement a exprimé son désire de l'adaptation des principes flexibles concernant l'affectation du Fond de Contrepartie et de présentation d'un rapport standard, avec l'approche des Bayeurs.

Le problèmme de communication et de mécanisme de atribuition (decision) se brouillent avec le pragmatisme et le "timing" désiré, lié à un manque de compétence de les bénéficiers / secteur concernant à la preparation des projets et l'élaboration de la documentation de réquetes de financement.

4. Congo

Mr. Maganga Boumba

RAPPORT SUR LE PAYS

NOM DU SEMINAIRE : "INTRODUCTION AUX ACTIVITES DE LA COOPERATION INTERNATIONALE DU JAPON"

NOM DU PARTICIPANT : MAGANGA BOUMBA

NOM DE L'ORGANISATION : MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION

I PRESENTATION

A. Géographie

Situé en plein centre du continent et en pleine zone équatoriale. le Cong offre un climat chaud et humide ponctué par deux saisons principales.

-la saison des pluies:mi Séptembre - mi Mai -la saison seche :mi Mai - mi Séptembre

La forêt équatoriale qui recouvre les 3/5 du territoire fait du Congo un pays où l'on rencontre encore une faune et une flore très diversifiés.

On retrouve des espèces telles elephants, buffles, singes, gorilles, hippopotammes léopards... tandis que la flore est composée de nombreuses essences, parmi lesquelles le limba, l'okoumé... Enfin, depuis une quinzaine d'années, des plantations industrielles d'Eucalyptus sont menées avec un grand succès dans la région de Pointe-Noire, seconde ville du pays. L'exploitation du bois devenant ainsi la deuxième richesse du pays après le pétrole.

La particularité du Congo réside aussi dans sa position stratégique en Afrique centrale

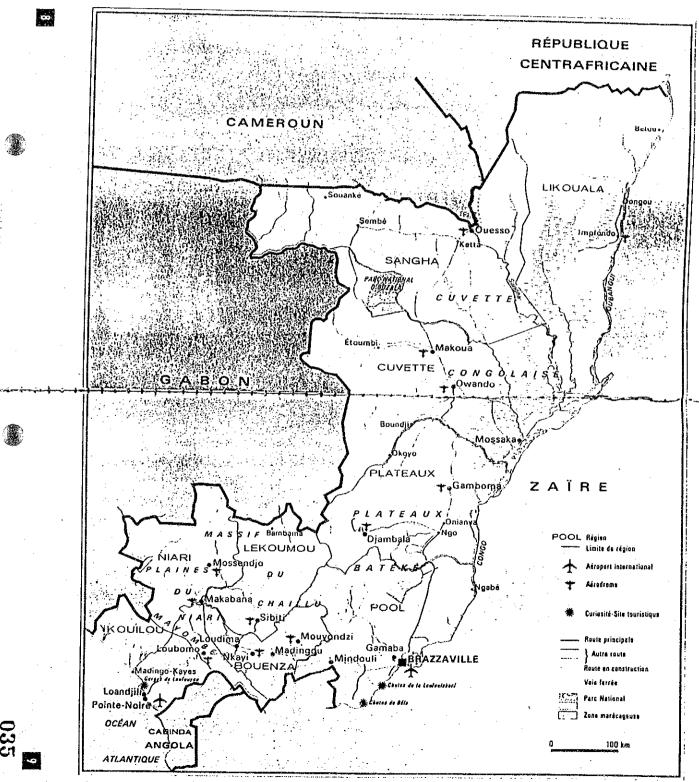
Pays de transit permettant de desenclaver une partie de la sous-région. le Congo, qui possède une ouverture de 170 kms sur l'océan atlantique est bordé à . l'Ouest par le GABON, au Nord-Ouest par le CAMEROON, au Nord-Est par la République Centrafricaine, à l'Est par le ZAIRE et au Sud-Ouest par le CABINDA. A partir de la ville portuaire de Pointe-Noire et, en empruntant la ligne de chemin de fer jusqu'à BRAZZAVILLE, les marchandises destinées vers la République Centrafricaine et le Tchad y parviennent par la voie navigable du fleuve Congo et le réseau routier reliant la République Centrafricaine au Tchad.

Le parcours dans le sens inverse est tout aussi valable pour l'exportation des ressources de ces pays environnants, notamment celles de la République Centrafricaine et du Tchad vers l'Europe, l'Asie et les Amériques.

Le Congo, avec 342.000 kms2, occupe donc une place singulière en Afrique Centrale, comme on peut le noter sur cette carte.

Position du Congo en Afrique Centrale

CARTE



B. Politique et Coopération

Aussitôt après son accession à l'indépendance le 15 Août 1960, le Congo s'est progressivement ouvert au monde en devenant membre de l'organisation des Nations Unies et en établissant des relations diplomatiques avec plusieurs pays. Les relations diplomatiques avec le Japon sont établies le 28 Août 1968.

Dans le domaine de la coopération économique et technique, le Congo a gardé le même souci de diversification des partenaires.

Avec le Japon. Le Congo espère tirer profit de la maîtrise de la science et de la technologie dont fait montre ce pays, qui a su par ailleurs sauvegarder les aspects culturels les plus fondamentaux de sa société. Autrement dit, tout en oeuvrant pour le développemenmt, le Congo souhaite conserver les aspects positifs de sa culture. A cet égard, le Japon est une véritable source d'inspiration pour les autorités congolaises.

Depuis 1968, plusieurs accords ont été signés entre les deux pays dont en voici les principaux.

	dénomination	date
1	Etablissement des relations diplomatiques	28/8/1968
2	Accord commercial	28/9/1974 Brazzaville
3	Accord relatif au don de matériel de génie civil	17/4/1981 Brazzaville
4	Contrat de fourniture de matériel de génie civil entre la Régie nationale des travaux publics (RNTP) et SUMITOMO corporation	5/8/1981 Brazzaville
5	Contrat entre CITOH et la RNTP pour la fourniture de maté- riel de génie civil	11/1982 Brazzaville
6	Accord par échange de notes relatif au don de matériel pour l'équipement audiovisuel	4/1984 Brazzaville
7	Accord par échange de notes sur le projet d'approvisionn ment en eau potable en milieu rural	17/1/1992

Contrat liant le Congo au C. I. T. O. D. C. O. Ltd-Tomen corporation, relatif à la fourniture des équipements et matériels pour la construction des forages en milieu rural

8

12/3/1991 Tokyo

II ASSISTANCE DU JAPON AU CONGO

Pour l'exécution de ces accords. le Congo a bénéficié d'une aide importante qui s'élève à plus de deux milliards de yens. A ce jour, l'un des projets les plus importants en cours d'exécution en République du Congo est celui relatifs au forage de 400 puits en milieu rural, en vue de l'approvisionnement des populations en eau potable. La réalisation de ce projet présente plusieurs avantages.

- 1. l'amélioration des conditions de santé par l'absorption d'une eau saine.
- 2. l'amélioration de la condition de travail de la femme en milieu rural, car elle investit le tiers de son temps à la recherce de l'eau.
- 3. une stabilisation des populations dont les mouvements ne sont plus rythmés par les saisons.

Le Congo peut ainsi espérer avec la réalisation complète d'un tel projet, amorcer l'inversion du phénomène de l'exode rural. La maîtrise de l'eau apparaît donc comme un facteur déterminant dans le processus de maintien des populations dans les compagnes.

A côté de ce grand projet sur lequel les autorités congolaises fondent de grands espoirs, le Congo compte surtout sur le développement rural en général. Ainsi, plusieurs projet ont été soumis à la partie japonaise pour un éventuel financement.

- 1. Développement de la pêche artisanale en milieu rural par:
 - a) la fourniture des équipements et du matériel
 - b) la création d'une chaine de froid
- 2. Mise en place d'un centre national de production de recherche et de formation piscicole
 - a) Formation des techniciens

- b)Développement de la pisciculture
- 3. Réhabilitation du réseau routier
 - a)Entretien des pistes agricoles
 - b) Equipement en matériel d'entretien routier
- 4. Communication

Acquisition du matériel et des équipements pour la radio et la télévision

III. PERSPECTIVES D'AVENIR

En prenant part aux travaux de la conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique(5-6 octobre 1993), les autorités congolaises ont voulu montrer leur volonté à vouloir raffermir les relations avec le Japon. Il faut noter effectivement, dès le départ, une difficulté réelle qui réside dans la maîtrise des mécanismes de financement de l'aide au développement par le Japon, tant au niveau gouvernemental qu'au niveau des organisations non gouvernementales. Bien que le Congo ait établi des relations diplomatiques avec le Japon, il n'a pas cependant un Ambassadeur résident à Tokyo. Tel est le cas de bon nombre de pays Africains. Une réflexion mérite donc d'être menée sans doute sur un mécanisme permanent à mettre en place pour les pays n'ayant pas une Ambassade à Tokyo et désireux, malgré tout, de coopérer activement avec le Japon.

De ce point de vue, la participation d'un citoyen congolais à ce séminaire est un atout pour la maîtrise du fonctionnement de l'Agence Japonaise de Coopération internationale.

Le souhait le plus ardent pour le Congo est de créer les conditions d'un partenariat entre les institutions financières japonaises et le Congo dans la marche vers le développement de ce pays de l'Afrique centrale.

En s'appuyant sur le Congo, pays de transit en Afrique centrale, une dynamique japonaise peut être impulsée au niveau des autres pays de la sous-région.

5. Gabon

Mr. Ekomo-Mebale Dominique

THEME: "Information sur le Séminaire d'introduction aux activités de Coopération Internationale du Japon. 27 Janvier - 17 Février 1994.

La politique extérieure gabonaise subira à coup sûr des changements au cours des prochaines années à cause du passage du système monolithiste au système multipartiste. Dans ce rapport, je me bornerai à parler de la politique étrangère que mène jusqu'ici notre pays.

La politique arretée par le gouvernement en ce qui concerne le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération est régie par le Décret 00774/PR/MAEC du 25 Août 1976. Ce Décret stipule que le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération est chargé de la conception et de l'application de la politique extérieure de la République Gabonaise dans le cadre des orientations générales arrêtées par le Président de la République, Chef de l'Etat. Il assure les mêmes responsabilités dans le domaine de la Coopération Internationale en relation avec les autres Ministères.

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération est seul habilité à donner des instructions et des directives aux representations gabonaises à l'étranger. De même tout échange de correspondances entre ces représentations et les autres Ministères se fait par son sous couvert. Il est seul également habilité à correspondre directement avec les Autorités Etrangères ou les Representants de ses dernières au Gabon ainsi qu'avec les Organisations Internationales. Toute négociation, tout contact avec l'extérieur doit être mené sous ses auspices dès lors qu'une action engagée par les autres Ministères est susceptible d'aboutir à la conclusion d'un arrangement ou d'entrainer des incidences sur la politique extérieure de la République Gabonaise.

Le Département des Affaires Etrangères et de la Coopération suit la préparation générale des rencontres et des conférences internationales ainsi que la participation ou la representation de la République Gabonaise à celles-ci. Il est seul chargé de faire procéder à la ratification et à la publication des Traités, Conventions, Accords, Protocoles et Règlements Internationaux dont la République Gabonaise est signataire ou pour lesquels elle se trouve engagée.

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération comprend huit (8) Directions à savoir :

- LA DIRECTION AFRIQUE:
- LA DIRECTION AMERIQUE ;
- LA DIRECTION ASIE PACIFIQUE ;
- LA DIRECTION EUROPE :
- LA DIRECTION DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET DE LA COOPERATION MULTILATERALE;
- LA DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET CONSULAIRES;
- LA DIRECTION DE LA PRESSE ET DE L'INFORMATION
- ET LA DIRECTION DU PROTOCOLE.

Concernant plus particulièrement les relations entre le Gabon et les pays d'Asie et du Pacifique; c'est la Direction Asie et Pacifique, qui est chargée en collaboration avec les autres Ministères intéressées, de suivre et traiter les affaires politiques, économiques, culturelles, Scientifiques et Techniques concernant la République Gabonaise dans ses rapports avec les pays de l'Asie et du Pacifique ainsi qu'avec les Organisations Internationales les concernant.

Le personnel du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération comprend les fonctionnaires appartenant aux catégories suivantes :

- MINISTRES PLENIPOTENTIAIRES ;
- CONSEILLERS DES AFFAIRES ETRANGERES :
- SECRETAIRES DES AFFAIRES ETRANGERES ;
- SECRETAIRES DE CHANCELLERIE
- BT ATTACHES.

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération s'est vu adjoindre en 1990 le Département de la Francophonie et est devenu Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et de la Francophonie, mais cela n'a en rien changé à ses attributions.

l'Objectif de ce séminaire pour moi est de m'imprégner de la nouvelle donne des activités de coopération internationale du Japon quant on sait le rôle qu'attend jouer ce pays sur la scène politique internationale.

EKOMO-MEBALE Dominique

CONSEILLER DES AFFAIRES ETRANGERS - GABON - 87)

6. Guinea-Bissau

Mr. Jose Alvarenga

RAPPORT SUR LE PAYS

NOM DU SEMINAIRE: "Introduction aux activités de la Coopération Internationale du Japon"

NOM DU PARTICIPANT: José Humberto Carvalho de ALVARENGA

NOM DE L'ORGANISATION: Ministère des Affaires Etrangères et Coopération (Direction Général de la Coopération)

décembre 1993

I. SITUATION ACTUELLE

Survol du contexte économique

La situation économique du pays révèle beaucoup de difficultés qui l'empêchent de répondre efficacement aux besoins de son développement. En dépit de l'application des mesures des phases 1 et 2 d'ajustement structurel, l'économie continue à manifester des signes persistants de fragilité. Le taux de croissance moyen de l'économie a certes augmenté de 5 à 6% par an entre 1987 et 1989, mais il se vérifie un ralentissement de l'activité économique à partir de 1990. Le PIB réel est passé de 3,3% en 1990, à 3% en 1991 et 2,8% en 1992. L'estimation pour se chiffre à 3%. L'épargne intérieure est restée généralement négative, représentant 9,0% du PIB entre 1990 et 1992. C'est qui accentue la dépendance du pays vis à vis des moyens de financement étrangers. Les recettes propres de l'Etat n'arrivent pas à couvrir ses dépenses courantes. D'où des fréquents retards dans le paiement des salaires fonctionnaires avec des arriérés allant de 3 à 4 mois. Les tensions inflationistes se sont accentuées au cours de quatre dernières années suite aux dévaluations du peso guinéen. Un dollar américain équivaut +- 12.000 PG (décembre 1993).

La balance commerciale enregistre des soldes déficitaires, représentant une moyenne annuelle d'environ 50 millions des dollars entre 1990 et 1992. Cependant avec l'exportation totale des biens et services en dessous de 25 millions des dollars, le Gouvernement est incapable de faire face à ses engagements à titre de la dette extérieure dont le montant global est estimé à plus de 600 millions des dollars en 1992. Cette situation est préoccupante dans la mesure où le flux des ressources additionnelles dans le pays dépend de la solvabilité de l'Etat.

Malgré les politiques d'ajustement, on assiste à une baisse substantielle de la part contributive de l'agriculture au produit national (52 % en 1980 et 47 % en 1989), alors que plus de 80% de la population active est engagée dans les activités agricoles. Cette situation se traduit par le niveau élevé de la dépendance alimentaire réfleté par l'augmentation des importations des produits alimentaires. La productivité du secteur agricole reste du fait de l'utilisation des encore. faible techniques rudimentaires, du manque des facilités de crédit agricole pour les petits producteurs, des difficultés de commercialisation des produits liés notamment aux infrastructures inadéquates de transport et aux problèmes de stockage, l'insuffisance de l'encadrement des paysans, l'inefficacité des services d'animation et vulgarisation agricole et l'insuffisance des cadres mieux formés et motivés. En outre l'essentiel des ressources en devises provient de 2 ou 3 produits et cela augmente la fragilité de l'économie. Bien que le secteur de la pêche présente un potentiel important en termes de création d'emplois et l'acquisition des recettes en devises, il souffre notamment du manque d'une flotte nationale, de l'encadrement de

•		

la pêche artisanale et des problèmes liés aux infrastructures portuaires.

La détérioration de la situation économique se traduit par un faible niveau de revenu national brut par habitant d'environ 180 dollars (1990) et d'un indice de développement humain de 0.090 (1993) qui range la Guinée-Bissau presque à la queue (164ème place) sur l'échelle des pays du monde. Ce qui s'exprime par des conditions sociales précaires que les politiques d'ajustement ont par ailleurs exacerbées.

Les difficultés économiques actuelles remontent en effet à la fragilité de l'appareil productif extrémement limité. Aussi faut-il souligner que la croissance économique dépend des efforts d'assainissement des finances publiques, de recouvrement des recettes publiques, de rationalisation des dépenses d'investissement, du règlement de la dette et de l'accroissement des apports extérieurs pour compenser le déficit des ressources internes.

Dans ce sens, le Gouvernement a affirmé sa volonté de poursuivre avec le renforcement des mesures de stabilisation financières et d'ajustement structurel dans le cadre d'une troisième phase (1993-1994) en cours de négociation. Déjà en avril 1992, un programme socio-économique d'urgence a été préparé par le Gouvernement afin d'identifier les priorités majeures pour orienter les partenaires du développement et faciliter la mobilisation et la coordination du financement extérieur.

Les axes prioritaires qui ont été retenus sont:

- 1. La consolidation du processus démocratique
- 2. L'assainissement de l'environnement macro-économique dans le contexte des clauses restrictives définies avec les institutions de Bretton Woods, en ce qui concerne notamment les politiques fiscales, monétaires et de crédit et la rationalisation des dépenses publiques.
- 3. La relance des secteurs productifs: agriculture, pêche, PME, tourisme et routes.
- La réhabilitation des infrastructures sociales: santé, éducation, eau et assainissement, habitat et urbanisme.
- 5. La réforme administrative
- La protection de l'environnement
- 7. Le renforcement de l'intégration et de la coopération sous-régionale.

La contribution des donateurs dans les secteurs où ils ont pu acquérir des expériences spécialisées permettrait de renforcer les capacités du Gouvernement tant au niveau de la gestion de l'économie, du développement des capacités productives que de la valorisation des ressources humaines qui constituent des objectifs fondamentaux. Il convient de remarquer cependant que le Gouvernement éprouve des difficultés pour conduire à bien son programme suite notamment à la réduction des aides alimentaires dont les recettes des ventes servent de contrepartie nationale dans les projets du développement.

Les axes prioritaires ci-haut énumérés continueront à fournir le cadre de référence pour orienter l'action du Gouvernement et canaliser la coopération internationale.

II. II. ACTIVITES DE COOPERATION

En dépit de la crise financière actuelle, la coopération entre la Guinée-Bissau et ses partenaires extérieurs est active. Cette coopération est diversifiée, couvrant aussi bien les domaines productifs, les secteurs sociaux que la culture. Parmi les sources bilatérales et multilatérales importantes, on peut souligner les suivantes:

- 1. <u>La Suède (ASDI)</u>: appui à la balance des paiements, formation, appuis aux secteurs de l'agriculture, éducation, santé et assistance technique.
- 2. <u>La France</u>: assistance dans les domaines des actions culturelles, assistance technique, et appui macro-économique.
- 3. <u>Banque Africaine de Développement</u>: appui à la planification et aux infrastructures économiques.
- 4. Banque Mondiale et Fonds Monétaire: appui aux programmes de stabilisation financière et ajustement structurel.
 - 5. Programme des Nations unies pour le Développement: assistance technique diverse, appui à l'élaboration d'un programme-cadre macro-économique et schemas directeurs sectoriels.
 - 6. Communauté Economique Européenne: programme indicatif couvrant les secteurs tels que la formation, l'appui au secteur privé, les infrastructures, etc.
 - 7. Le Portugal: formation, assistance technique et actions culturelles.

III. QUELQUES PROBLEMES GENERAUX

Malgré la présence nombreuse de l'assistance technique étrangère et des organismes d'aides dans le pays, l'impact des aides extérieures est généralement peu sensible, si l'on tient compte des statistiques sociales et économiques. Cinq facteurs principaux sont responsables de l'inefficacité relative de l'aide:

1. L'incohérence entre les orientations, le programme de développement et les projets mis en oeuvre. Les projets ne sont pas généralement évalués et selectionées sur base des critères de rentabilité économique et financière. Parfois l'activisme d'un donateur en complicité avec un ministère technique suffit pour qu'un projet soit inscrit dans le programme d'investissement PIP ou bénéficie d'un financement important non-programmé. Cette situation accentue le divorce entre les priorités proclamées et l'affectation proprement dite des ressources.

- 2. Le manque de suivi de l'utilisation des ressources investies dans les projets a donné lieu à des gaspilages incalculables dans la mesure où des ressources sont programmées et allouées aux projets même quand il n'y a pas de preuve de bonne performance. Certains ont même parlé d'une reconduction presque automatique des projets dans l'absence des rapports de suivi.
- 3. La multiplicité des intervenants sur terrain doublés plus par le souci de réinventer la roue que de trouver des solutions collectives a entraîné:
 - * une concentration de l'aide dans quelques localités et déprivations dans d'autres;
 - * la duplication des efforts se traduisant notamment par des répétitions des enquêtes;
- 4. L'incapacité du Gouvernement à financer la contrepartie locale en partie à cause des livraisons tardives par des donateurs des aides alimentaires promises et dont les revenus de vente servent de support au financement interne du PIP. Certains projets se sont trouvés bloqués en l'absence des inputs du Gouvernement et de l'affaiblissement de la motivation de son personnel.
- 5. La carence du personnel mieux formé et outillé en gestion des projets et analyse des programmes de développement pèse de tout son poids sur l'administration publique et expliquerait en grande partie la faible capacité d'absorption de l'assistance extérieure. La coopération internationale reçoit en moyenne 80 dossiers de coopération par semaine sans compter les lettres d'information et des invitations aux conférences et réunions. Ces dossiers comprennent outre les programmes et projets à approuver, des offres et demandes de financement et des propositions d'investissements.

Face à cette multitude des dossiers, la capacité de réponse reste faible due notamment au manque des compétences techniques dans l'analyse et le suivi des programmes et projets. Le suivi des dossiers ainsi que la capacité de réponse du Gouvernement sont sérieusement limités dans l'absence d'un dispositif informationnel fiable et actualisé sur les activités de coopération. Le moral du peu du personnel médical dont dispose le pays.

IV. LA COOPERATION AVEC LE JAPON

En dépit des actions importantes déjà réalisées, la coopération entre le Japon et la Guinée-Bissau n'est pas régie par un accord-cadre de coopération entre les deux pays. La coopération se limite à des actions ponctuelles sur base des requêtes formulées par le Gouvernement guinéen et des possibilités japonaises pour financement.

L'aide nippone à la Guinée-Bissau peut être évaluée à environ 300 millions de yens par an. Cette aide se répartit entre l'aide alimentaire, l'assistance aux projets et l'aide à la balance des paiements. Au cours des années 1980 l'accent dans la coopération était placé sur l'aide alimentaire. Par exemple en 1987, ce type d'assistance représente approximativement 24% de l'aide totale fournie à la Guinée-Bissau. Depuis 1988, on remarque une forte tendance vers la fourniture d'équipements, des facteurs de production et la formation visant à contribuer à l'augmentation de la production alimentaire (KR2) et du riz par lequels le Ministère du Développement Rural et Agriculture bénéficie des fertilisants, des pesticides, des équipements et véhicules et des bourses de formation au Japon. L'aide aux projets représenterait plus de 60% de l'aide accordée à la Guinée-Bissau depuis 1990.

Entretemps, il se manifeste un intérêt pour l'appui à la pêche artisanale qui a bénéficié d'un crédit de 205 millions des yens en mai 1991.

Le Gouvernement du Japon contribue aussi avec des dons pour soutenir les efforts du pays dans l'exécution du programme d'ajustement structurel et la réduction de la dette extérieure. C'est ainsi par exemple que le Gouvernement à reçu un don non-lié de 300 millions de yens en mars 1990 comme aide à l'ajustement.

On peut schématiser la structure de la coopération financière non remboursable comme suit.

Aides japonaises déjà octroyées dans le cadre de la coopération financière non-remboursable pour la Guinée-Bissau

	•	
Date de la signature de l'Echange de Notes	Montant en Yens	Projet
17 janvier 1981	200 millions	Développement de l'Agriculture aux bassins de GEBA
29 octobre 1981	300 millions	Aide alimentaire (1 852 tonnes de riz japonais)
06 mai 1983	296 millions	Aide alimentaire (2 410 tonnes de riz japonais)
18 mai 1984	319 millions	Aide alimentaire (3 600 tonnes de riz birman)
06 juillet 1984	318 millions	Aide alimentaire (3 600 tonnes de riz thailandais)
23 octobre 1985	250 millions	Aide alimentaire (2 920 tonnes de riz thailandais)
02 février 1987	150 millions	Aide alimentaire
02 février 1987	150 millions	Aide pour l'augmen tation de la pro- duction alimenta.
13 janvier 1988	100 millions	Aide alimentaire
26 décembre 1988	150 millions	Aide pour l'augmen tation de la pro- duction alimenta.
09 mars 1990	300 millions	Don non-projet (ajustement struc-turel)
09 mars 1990	200 millions	Augmentation de la production alimentaire (KR2)
16 octobre 1990	200 millions	Augmentation de la production alimentaire (KR2)
03 maio 1991	205 millions	Développement de Pêche Artisanale

7. Madagascar

Mr. Solofoniaina Ramiaramanana

RAPPORT SUR LE PAYS : MADAGABCAR

Nom du Séminaire : " Introduction aux Activités de la Coopération
Internationale du JAPON " (TOKYO: 27 Janv. - 17 Fév. 1994)

Nom du Participant : RAMIARAMANAN Solofoniaina

Nom de 1ºOrganisation: MINISTERE DES AFFAURES ETRANGERES

> Direction des Relations Extérieures pour le Développement Service » Afrique - Asie »

RAPPORT SUR LE PAYS: MADAGASCAR

Nom du Séminaire : "Introduction aux Activités de la Coopération Internationale du J A P D N"

Nom du Participant: RAMIARAMANA Solofoniaina

Nom de l'Organisation :

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES Direction des Relations Extérieures pour le Développement Service "Afrique-Asie"



INTRODUCTION :

Une coopération économique, de Gouvernement à Gouvernement, a toujours caractérisé les relations entre le Pays du Soleil Levant (Japon) et la Grande Ile (Madagascar).

Les aides japonaises en faveur de Madagascar ont débuté en 1973. Ainsi, les crédits japonais pour Madagascar sont considérés comme la première aide substantielle japonaise jamais accordée à un pays africain.

Au cours des années 80, le montant total de l'aide financière fournie à Madagascar atteignait déjà 36 Milliards de Yens. A titre tout à fait indicatif, selon des chiffres publiés par l'OCDE (1979-1982), le Japon occupe la deuxième position sur 65% du montant total de l'aide reçue par Madagascar (822 Milliards: de dollars) fournis bilatéralement par les pays occidentaux du Groupe CAD (Comité d'Aide au Développement) à savoir :
France 38,7%; Japon 10,9%; Etate-Unis 6,2%; République fédérale d'Allemagne 3,7%.

Il convient de souligner que 11 % du budget de la coopération japonaise sont destinés à l'Afrique Noire et aux pays de l'Océan Indien. Madagascar a toujours occupé une place privilégiée parmi les pays de cette région recevant l'aide japonaise.

I - EVOLUTION DE LA COOPERATION BILATERALE ENTRE LE JAPON ET MADAGASCAR

La construction du barrage hydro-électrique de Namorona (région du Sud-Est de Madagascar) et l'installation d'un réseau de Télécommumications par micro-ondes reliant Antananarivo (la Capitale) avec quatre chefs-lieux de Province (Antsiranana, Toamasina, Fianarantsoa Toliara) constituaient déjà le fruit d'une série de prêts à long terme s'élevant à 9.700 Millions de Yens. Ces projets ont été inaum gurés en 1980 par le Président RATSIRAKA, à l'occasion de la célébration du 20ème Anniversaire de l'Indépendance de Madagascar.

Dans le même temps, Madagascar bénéficiait encore d'une série de crédits à moyen terme de 5.300 millions de Yens pour la fourniture de 5 bateaux, cargo∞pétroliers et ferry⊷boat qui ont été remis en 1980.

A la suite de la crise pétrolière mondiale de 1973 et le désordre économique qui en a résulté, Madagascar était obligé d'importer une quantité de riz. Ainsi le Gouvernement japonais a consenti à fournir du riz devant être payé en 30 ans, avec une période de grâce de 10 ans (20.000 tonnes en 1981, 45.000 tonnes en 1982 et 50.000 tonnes en 1983).

Parallèlement, le Gouvernement japonais a octroyé des dons pour réaliser des projets malgaches de développement.

Entre autres, un milliard de yens a été alloué en 1979 pour la construction d'un "Centre de formation technique pour l'élevage (CFTEL) à Antairanana (Nord de Madagascar) qui a été inauguré en 1982.

Ce projet est un modèle du transfert de technologie et de combinaison de l'assistance finançière et technique. En effet, une trentaine d'experts japonais de diverses spécialités ont été envoyés dans ce Centre. Depuis 1984, le centre est dirigé exclusivement par une équipe malgache (ce Centre forme des éleveurs pour tout l'ensemble du pays et est à même d'accueillir des séminaires internationaux).

_ Tableau I.- Coopération bilatérale JAPON-MADAGASCAR (1973 - 1983) :

INTITULES DES PROJETS	I SIGNATURES (2) I ECHANGES DE NOTES	MONTANTS EN YENS
1973: - Aide alimentaire (riz): KR.I-1973 - Barrage hydroélectrique de Namorona (prêt) - Réseau de télécommunications par micro-ondes dans le Nord (prêt)	OG Avril 11 Mai 11 Mai	92.400.000 2.000.000.000 2.000.000.000
1976: - Barrage hydroélectrique de Namorona (additionnel)	18 Juin	1.000.000.000
1979: Projet du Centre de Formation d'Elevage d'Antsiranana (CFTEL) Aide alimentaire: KR.I-1979 Aide pour l'augmentation de la production alimentaire: KR.II-1979	18 Septembre - " - 26 Décembre	1.000.000.000 222.480.000 300.000.000
1980: → KR.II: 1980 → Fourniture de riz jeponeis (prêt)	25 Novembre	300.000.000 1.980.000.000
1 9 8 1 : Projet de développement des petites pêcheries Projet d'exploitation des eaux domestiques dans la région du Sud (1e phase) (2e phase) Fourniture de riz japonais (prêt) KR.I: 1981	27 Janvier 19 Mars 04 Novembre	500.000.000 500.000.000 500.000.000 4.680.000.000 234.000.000
1 9 8 2 : - Projet de promotion des petites pêches - Fourniture de riz japonais (prêt) - KR.I : 1982 - KR.II : 1982 - Projet d'aménagement d'Antananarivo	14 Août - " - 13 Octobre - " - 23 Décembre	490.000.000 3.950.000.000 358.000.000 300.000.000 500.000.000
1983: Aide culturelle (matériels d'éducation musicale) KR.I: 1983 KR.II: 1983	02 Juillet 26 Septembre	25.000.000 370.000.000 300.000.000

II .- SITUATION ACTUELLE DE LA COOPERATION NIPPO-MALGACHE :

L'analyse succinte actuelle de la coopération Nippo-malgache démontre combien le Gouvernement du Japon et le Gouvernement malgache s'appliquent à concrétiser l'interdépendance économique, facteur prédominant des relations internationales, tendant à réduire, voire à effacer les monstrueuses disparités entre le Nord et le Sud.

Ces derniers temps, le Gouvernement du Japon a pris la ferme résolution de prendre des mesures substancielles en faveur des Pays du Tiers-Monde. Il convient de souligner que dans son budget au titre de l'Année fiscale 1991, le Gouvernement japonais a inscrit 883,1 millierds de Yens pour l'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT (APD), dont 212,5 milliards sont réservés aux Dons. Ce qui revient à dire que le Japon s'affirme de plus en plus dans son rôle au sein de la Communauté Internationale en tant que principal pays donateur d'Aide Publique au Développement.

Après vingt ans (20) de coopération bilatérale fructueuse, l'effort déployé par les deux Gouvernements respectifs vont dans le sens du développement harmonieux, de l'éphaguissement de cette coopération dans tous les domaines. En effet, Madagascar a la chance de figurer parmi des Pays du Tiers-Monde où l'Empire du Soleil Levant, une des plus grantes puissances économiques du monde, concentre son assistance.

Ainsi, après deux décennies (1973-1993) de coopération, 73 aides et assistances, sous forme de Dons non-remboursables ont été octroyés par le Gouvernement du Japon au profit de la Grande Ile.

De 1973 à 1989, le total des Dons japonais est évalué à 50, soit en moyenne 3 dons par an.

De 1990 à 1993, 23 dons ont été octroyés, en moyenne 5 dons par an, sans tenir compte de 9 dons à "Petite-Echelle"

Tableau II. Aides et Assistances substancielles japonaises (1990-1993) :

我多似年 12 多价中级 电路电路 4 概率 医4 图4 图4 图 4 图 4 图 4 图 4 图 4 图 4 图 4 图	F	~======================================
INTITULES DES AIDES ET ASSISTANCES (1)	SIGNATURES ECHANGES DE NOTES (2)	MONTANTS EN YENS
1990:		
6e Récchelonnement : → dettes gouvernementales malgaches → dettes commerciales malgaches	! 10 Juillet	2.331.111.730 1.689.177.298
₩ KR.I : 1990 ₩ KR.II : 1990	07 Novembre	150.000.000 250.000.000
1991:		
- Don hors projet japonais (2e Don) - 4e Projet "Développement de la pêche artisanale" - 7e Réechelonnement :	07 Mara 18 Avril	3.500.000.000 383.000.000
 dettes gouvernementales malgaches dettes commerciales malgaches 	31 Mai	1.284.219.866 490.709.069
- KR.I - 1991 - KR.II- 1991	26 Décembre	150.000.000 300.000.000
1992:		
⇒ KR.I: 1992 → KR.II: 1992	27 Mai 28 Juillet	150.000.000 300.000.000
19931		
⊶-Don hors projet japonais (3e Don) ➡ Aide pour l'acquisition d'infrastructure et	19 Mars	2.500.000.000
d'équipements modernes de pêches	29 Avril	-666.000.000
- KR.II : 1993 - KR.I : 1993	21 Mai 22 Juin	350.000.000 150.000.000

I O T A L : 14 Aides et Assistances

14.794.217.963

en FMG:266.443.865.513

<u>Tableau III.-</u> Projets de dévelopement malgache acumis à des financements sous forme de Dons japonais (1990 - 1993) :

INTITULES DES PROJETS	SIGNATURES ECHANGES DE NOTES	MONTANTS EN YENS
1990: Remise officielle de pièces de rechange pour camions-citernes (projet approvisionnement en eau potable dans le Sud de Madagascar) Exécution du "Projet Approvisionnement en eau potable dans le Sud	! ! ! 22 Juin ! 18 Juillet	11.000.000 1 11.000.000 1 483.000.000
1991: - "Projet de recensement des potentiels miniers du Sud de Medagascar" (exploration préliminaire par MMAJ) - Ile phase "Projet Approvisionnement en eau potable dans le Sud"		US\$ 2.200.000 759.000.000

	·	

(2)	į (3)
i 28 Juillet	603.000.000
20 Novembre	645.000.000
l	
! ! 19 Mars	1 377.000.000
i 22 Juin	1503,000.000
04 Apút	1.042.000.000
	1 4.070.000.000 2.200.0000 73.460.700.000F
	20 Novembre 19 Mars 22 Juin

Le Total des Aides et Assitances octroyées par le Japon au profit de Madagascar de 1990 à 1993 est évalué à : 339.924.565.513 FMG.

III - ACTIVITES DANS LE CADRE DE L'ASSISTANCE DU JAPON A MADAGASCAR 2

Au cours de ces Vingt années de coopération bilatérale avec le Japon, Madagascar a bénéficié de l'Assistance Officielle au Développement, commum nément connue sous le sigle " DDA".

En tant qu'Agence exécutrice du programme d'assistance technique et de la coopération financière du Gouvernement japonais, l'Agence Japonaise de coopération Internationale (JICA) collabore étroitement avec les Départements techniques malgaches, titulaire des projets à financer soient sous forme de dons ordinaires non remboursables, soient sous forme de prêts à moyen ou à long termes.

Dans le cadre de la coopération technique, des missions d'experts japonais de la JICA ont été envoyés à Madagascar, en vue soit d'étudier sur place avec les techniciens malgaches la faisabilité des projets, soit de mettre ces experts à la disposition des Départements intéressés pendant une certaine période (un à deux ans) avec possibilité de prorogation du contrat aur demande expresse de la partie malgache.

Sur le plan de la coopération culturelle, les techniciens malgaches bénéficient annuellement des offres de bourses de stages d'entrainement collectif ou individuel organisés par le Gouvernement du Japon et la JICA.

IV.- PROBLEMES RELATIFS A L'ASSISTANCE DU JAPON

O'une façon générale, ces problèmes sont plutôt d'ordre pratique, et se situent au niveau même de l'exécution du projet.

1/ problème sur la présentation des projets malgaches à la JICA

Le délai imparti, pour soumettre à la partie japonaise les projets retenus par les Ministères techniques, est jugé trop court. En effet, tous les projets, avant d'être présentés officiellement au Gouvernement du Japon, doivent faire l'objet d'un examen approfondi et de classement par ordre de priorité au niveau du Ministère malgache de l'Economie, du Plan et du Redressement Social, premier responsable du "Programme d'Investissements Publics" (P.I.P.). Ce qui explique le retard quant à la transmission de ces projets auprès des Autorités japonaises.

Parfois, le Ministère des Affaires Etrangères est contraint de demander un délai de grâce pour pouvoir acheminer les projets en question.

2/ problème au niveau des Echanges de Notes.

Lorsque la partie japonaise propose la période (jour et heure) de la cérémonie de signature des Echanges de Notes, la partie malgache estime qu'il est toujours prudent de tenir compte du calendrier plus our moins chargé du Ministre malgache des Affaires Etrangères qui, dans la plupart des cas, est habilité à signer, au nom du Gouvernement malgache, tout Echange de Notes entre les deux Gouvernements.

8. Mali

Mr. Kouyate Moussa



RAPPORT SUR LE PAYS

NOM DU SEMINAIRE

"Introduction aux activités de la Coopération Internationale du JAPON

NOM DU PARTICIPANT :

KOUYATE MOUSSA

NOM DE L'ORGANISATION :

Ministère des Affaires Etrangères des Maliens de l'Extérieure et de l'Intégration Africaines /Direction Nationale de la Coopération Internationale

RAPPORT SUR LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU MALI



RAPPORT SUR LE MALI

I/ SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU MALI :

Classé parmi les pays africains les moins avancés (P.A.M.A). le Mali a la spécificité d'être à la fois un pays sahélien et enclavé confronté à des aléas climatiques persistants.

Ces difficultés se trouvent aggravées par les effets négatifs résultant de la crise économique internationale et parmi lesquels on peut citer : la diminution du flux des capitaux vers les pays en développement : l'accroissement du service de la dette : la fluctuation des prix des matières premières : des difficultés d'accès des produits finis des pays en développement aux marchés des pays développés.

Ces facteurs constituent donc un frein au développement malgré les nombreux efforts qu'on ne cesse de déployer tant sur le plan économique que social.

Sur le plan économique signalons que ces dernières années ont été particulièrement marquées par le prolongement des déséquilibres économiques et financiers apparus depuis le début de la décennie 80.

Pour redresser cette situation, les efforts déployés par le Mali de 1982 à 1986, ont été appuvés par trois accords de confirmation successifs du Fonds Monétaire International (FMI). Le programme d'ajustement pour 1988-1989 a bénéficié du soutien d'un accord de confirmation du Fonds approuvé le 5 Août 1988 pour une période de 14 mois prorogée le 26 Juillet 1989 jusqu'au 4 juin 1990. Il a aussi bénéficié de l'appui d'un premier accord annuel dans le cadre de la Facilité d'Ajustement Structurel (F.A.S) de trois ans approuvé également le 5 Août 1988. Un deuxième accord annuel dans le cadre de cette facilité vient d'être sollicité auprès du Fonds sur la base du document cadre de politique économique et financière (DCPEF) du Mali 1988-1992 mis à jour en étroite collaboration avec le Fonds et la Banque Mondiale pour la période 1990-1992.

En plus de ces différents accords, un programme d'ajustement structurel avec la Banque Mondiale est en préparation et des programmes d'ajustement sectoriels ont été mis en oeuvre, ou sont en voie de l'être avec l'appui de nos partenaires au développement. Il s'agit :



- du Programme d'Ajustement du Secteur des Entreprises Publiques (7 septembre 1988) :
 - du Programme de Reforme Economique avec l'US-AID ;
- de la Restructuration des Opérations de Développement Rural (ODR) ;
- du Programme de consolidation du secteur Education : 4ème Projet Education :
 - du Projet de Développement Sanitaire (PDS) :
 - du Programme d'Ajustement du Secteur Agricole.

Complémentairement à ces mesures. le Parti et le Gouvernement ont mis en oeuvre depuis 1988 un Plan de relance économique.

L'ensemble de ces mesures prend appui sur le plan quinquennal de développement économique et social 1987-1991 dont le programme d'investissement se chiffre à environ 570 milliards FCA.

Il n'y a aucun doute que des résultats encourageants ont déjà été atteints dans le domaine des finances publiques de la balance des paiements, du désengagement de l'Etat des Sociétés et Entreprises Publiques, de la Reforme du Système Fiscal, de l'allégement des procédures administratives, de la libéralisation des prix et de la maîtrise de l'inflation. Cela contribue à la création d'un environnement favorable au développement du secteur privé.

Cependant des difficultés persistent encore avec des conséquences certaines sur la situation socio-économique. Ainsi le plan quinquennal et certains des programmes en cours d'exécution ne sauraient exercer leurs pleins impacts qu'à moyen et long terme.

Au demeurant des difficultés planent et sont consécutives aux conséquences sociales des mesures d'ajustement structurelles préconisées par le FMI et par ailleurs au coût économique du processus de démocratisation en cours au Mali, et qui se manifeste par des revendications syndicales intempestives, entre autres : la hausse de la bourse des étudiants et du salaire des travailleurs, la réinsertion des jeunes diplômés, le recasément des travailleurs licenciés etc...



Ces difficultés du moment viennent préoccupations constantes du gouvernement visant l'autosuffisance alimentaire. la lutte contre désertification. désenclavement interne et externe, le secteur de la Santé et de la l'Education. la relance des activités par le développement du secteur privé. la création d'emplois pour les jeunes. La gestion commune de l'ensemble de ces foyers de crise et l'inexpérience de l'équipe gouvernementale soucieuse de sauver la démocratie "fragile" du Mali a entraîné un déficit budgétaire de près de 30 milliards FCFA; et ce. au risque de compromettre le 4è accord de confirmation du FMI dont les négociations viennent de commencer grâce aux efforts conjugués de certains partenaires au développement afin de sauver le Mali de "l'état de cessation de paiement".

Pour circonscrire cette tension de trésorerie et par la même, de la crise socio-économique, le gouvernement a adopté un certain nombre de mesures de redressement économique entre autres :

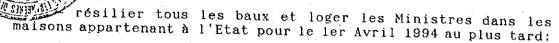
- Renforcement de la paix. construction d'une économique de marché, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de vie des populations ;
- Consolidation des acquis démocratiques et garantie des libertés et droits :
- L'élévation du niveau d'instruction de la population par l'alphabétisation et la promotion de l'Education de Base ;
- L'amélioration de la Santé et la Solidarité avec les personnes âgées et des handicapés ;
 - Le désenclavement intérieur et extérieur du pays ;
 - la mise à la disposition des populations de l'eau potable;
- Le transfert aux populations de l'initiative du développement pour la mise en oeuvre de la Décentralisation ;
 - La lutte contre le chômage des jeunes ;
 - La mise en oeuvre d'une politique de logement:
- la sauvegarde de l'environnement et la lutte contre la désertification ;
 - Le développement de la filière or :
 - La politique d'intégration sous-régional.

Pour permettre d'obtenir 2 milliards 479 millions de recettes supplémentaires en 1993 et 10 milliards 201 millions en 1994, et de réduire les dépenses de l'Etat de 3 millions en 1993 et de 10 milliards 089 millions en 1994, le gouvernement a adopté un train de mesures qui sont :





- l'intensification de la lutte contre la fraude, principal fléau de notre économie. A cet effet, les forces armées seront mobilisées dans les prochains jours pour intervenir avec les services de la Douane.
- l'augmentation de la valeur mercuriale sur les hydrocarbures.
- la suspension de la Taxe de Coopération Régionale (TCR) comme mesure de sauvegarde conformément à l'article 51 du traité de la CEAO :
- l'augmentation des droits de porte sur les alcools et les tabacs :
- l'immatriculation des engins à deux roues non cyclable ; soit à partir de 50 cm3 de cylindrée ;
- la réduction du nombre de produits taxés au taux de 0 % de TVA.
 - la suppression des exonérations exceptionnelles ;
- le relèvement de 60 à 70 % de la part des pénalités et amendes devant revenir à l'Etat et infligées par les services économiques et fiscaux :
- la cession de certains immeubles de l'Etat situés au Centre Commercial :
- la transformation en titre foncier définitif de toutes les lettres d'attribution et permis d'occuper pour les lots à usage d'habitation.
- améliorer de manière significative le recouvrement des arriérés dûs au titre des sociétés privatisées, des entreprises liquidées, des hydrocarbures et des avis de crédit du Trésor :
 - création du Pari Mutuel Urbain :
- l'accélération des opérations de privatisation retenues dans le strict respect de la réglementation en vigueur ;
- l'institution du renouvellement périodique des cartes grises des véhicules (tous les 3 ans);
- plafonnement des consommations d'eau, d'électricité et de téléphone dans les domiciles des Ministres à partir du 1er octobre 1993 à 150.000 F par mois ;
- la baisse de 10 % de la dotation en carburant des Ministères à partir du 1er octobre 1993 :
- restriction sur les missions à l'extérieur des membres du Gouvernement sur financement du Budget d'Etat ;



- gérer en pool les véhicules de tournées des Ministres et application stricte de la réglementation sur l'utilisation des véhicules de service :
- baisse de 10 % des dotations en carburant à partir du ler octobre 1993 ;
- plafonnement des consommations eau. électricité. téléphone des ayant droits à partir du 1er avril 1994 ;
- maîtrise des effectifs civils et militaires (retraités. fonction publique, armée. élèves et étudiants boursiers) notamment par le contrôle physique et le paiement des salaires à travers le système bancaire ;
- interdiction de l'accès aux "marchés publics à tout débiteur du Trésor dans l'affaire des Avis de Crédits et à tout opérateur non-assujetti à la TVA (déjà en cours) ;
- arrêt de toute nouvelle attribution de logement administratif :
- adoption et application vigoureuse des critères d'attribution de bourses dès la prochaine rentrée :
- création d'un Comité permanent de suivi du Programme d'Ajustement :
- l'économie nationale étant redevable des performances et des efforts du monde rural, le gouvernement entend-il assainir et équilibrer les filières coton, riz, sucre, arachide,

II) <u>Présentation de la Coopération Internationale du Mali</u> (Activités)

Le Ministère des Affaires Etrangères des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine comprend deux Directions Nationales : La Direction Nationale des Affaires Politiques. Juridiques et Consulaires et la Direction Nationale de la Coopération Internationale. Celles-ci sont subordonnées au Cabinet du Ministre composé du Secrétaire Général. du Chef de Cabinet assisté par des Conseillers Techniques. du service du Protocole et d'un Conseil Général des Maliens à l'Extérieur (organigramme de la Direction Nationale de la Coopération Internationale en annexe). Dans la mise en oeuvre de la politique extérieure du Mali. la Direction Nationale de la Coopération Internationale est chargée :

- d'élaborer la politique de l'Etat en matière de recherche de financement des projets de développement auprès des partenaires extérieurs et de promotion de la coopération économique, sociale, culturelle, scientifique et technique internationale;

coordonner et de contrôler les activités des missions diplomatiques et consulaires et de tous autres organismes nationaux chargés de la mise en oeuvre de ladite politique.

A cet effet, elle procède :

IN BAT

- à toutes recherches et études nécessaires à l'élaboration de ladite politique notamment celles relatives aux questions économiques internationales liées à l'aide au développement :
- à la mise en oeuvre des procédures administratives de conclusion et de suivi des accords et conventions de financement auxquels le Mali est partie ;
- à la préparation de toutes mesures relatives à la réorganisation des structures, au perfectionnement des méthodes de travail et à l'amélioration des relations humaines à l'intérieur du service et à la qualité de ses prestations.

Le système actuel de coopération a adopté un mécanisme de programmation triennal des investissements. Le mécanisme est sous-tendu par un système d'information qui consiste chaque années à déterminer la liste des projets programmés : et parallèlement, un inventaire exhaustif des projets hors programme en phase de préparation est régulièrement mis à jour. La constitution du programme d'investissement et de la réserve des projets se fait dans une large concertation avec tous les départements. Ainsi la coopération (bilatérale et multilatérale) sera fondée sur des programmes pluriannuels. élaborés autour des grands axes du Plan de Développement Economique et Social du Mali: Ces programmes résultent de larges consultations au niveau national et de développement. Ce négociations avec nos partenaires Ces programmes feront ensuite l'objet convention ou d'accord de coopération.

Le Mali ayant opté pour une diplomatie de développement le rôle de la Direction Nationale de la Coopération Internationale est prépondérant dans la recherche du financement des programmes y afférents surtout que le Plan de Développement du Mali est presque financé par l'apport extérieur. En effet le volume total des financements du Plan 1987-1991 s'élève à 338.5 milliards FCFA dans lesquels 283 milliards (soit 83.6 %) sont au titre de la contribution de l'extérieure et 55.5 milliards (16.4 %) par la participation nationale.

Répartition selon les sources de financement

SOURCES	MONTANT (Milliards de F.CFA)	%
Bilatérales Multilatérales ONG	157.2 123.9 2	55.5 43.8 0.7
TOTAL	283	100



L'aide bilatérale se caractérise par la relative prépondérance des interventions de la France (CCCE, FAC) du Canada, de l'USAID, de la RFA, de l'Italie et actuellement du Japon.

Quant à l'aide multilatérale, elle est dominée par l'intervention de la Banque Mondiale avec 44,1 milliards soit 35.6 %. Le groupe de la BAD occupe la deuxième place 26.5 milliards soit 21.4%. Il est suivi du FED/CEE 20.1 milliards soit 16.2 % et du PNUD 10.3 milliards (subvention) soit 8.3%.

L'aide des ONG s'élève à 2 milliards et représente 0.7 % de l'aide globale aux projets ;

Le montant total de l'aide aux projets du Plan acquise sur subventions représente 158,8 milliards soit 56,1 % contre 124,2 milliards sur prêts soit 43,9.

Soulignons que les possibilités d'investissement n'ont pas été à la hauteur des prévisions du plan.

III/ LES PROBLEMES :

L'un des d'étranglement goulots de la internationale est le manque de suivi de la gestion des projets et les difficultés de mobilisation des ressources de contre parties que doivent générer certains projets. Ce suivi rencontre à l'heure actuelle des difficultés sérieuses en raison du manque de concertation et de coordination entre les agences nationales impliquées dans la gestion des projets et les bailleurs de fonds. limite considérablement la qualité Cette situation informations nécessaires à l'élaboration et au suivi de nos programmes d'investissement publics.

Ce manque de coordination se constante également entre les partenaires au développement dans les financements des actions de développement. Si au niveau multilatéral ce phénomène est entrain de se circonscrire (par la mise en place de forum de concertation dénommé "Table Ronde de bailleurs de fonds" Arabes/ Nations-Unies/ occidentaux etc...). C'est au plan bilatéral que les difficultés apparaissent. Ainsi souvent 2 partenaires peuvent porter leur choix sur un même projet (ex : Route Konan-Tombouctou, indiquée par le Koweit et la RFA). A cela s'ajoute la lourdeur administrative dans l'approbation des projets. Cette lenteur administrative compromet dangereusement le Programme de Coopération avec les Partenaires Bilatéraux dont chacun à son cycle de programmation et d'approbation des requêtes. (Ex = Au seuil de la Convention de Lomé IV de la CEE. le Mali n'avait pas encore épuisé son enveloppe financière de Lomé II. Aussi, faute de réaction diligente du Mali. le Japon s'est vu obliger de reconduire pour 1994 les besoins de stage de l'exercice 1993.



En vue de pallier à ces difficultés préjudiciables le système actuel de planification impose un mécanisme de programmation triennale des investissements. Le système est soustendu par un système d'information qui consiste chaque année à déterminer la liste des projets programmés et parallèlement un inventaire exhaustif des projets hors programme en phase de préparation qui est régulièrement mis à jour.

La constitution du Programme d'Investissement et de la réserve des projets se fait dans une large concertation avec tous les départements. Dans le système de coopération, la coopération avec beaucoup de partenaires, tant bilatéraux que multilatéraux est fondé sur des programmes pluriannuels. élaborés autour des grands axes de notre Plan de Développement Economique et Social. Ces programmes résultent de larges consultations au niveau de négociations avec nos partenaires Développement. Ces programmes feront. ensuite convention d'accord de l'ob.iet de coopération. La recherche rationalisation des requêtes de financement se traduira notamment

- l'inscription de toute idée nouvelle au Répertoire National des projets auprès de la Direction Nationale de la Planification (DNP) ;
- une identification correcte et satisfaisante du projet en étroite collaboration avec la DNP :
- le choix des partenaires auxquels sont adressées les
- saisine du Ministère du Plan des requêtes, qui après examen communiquera. le cas échéant au Ministère des Affaires Etrangères des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine qui en saisira le partenaire concerné. Le Ministère des Affaires Etrangères, des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine ne transmettra aucune requête de financement qui n'aura pas reçu l'aval du plan.

IV/ COOPERATION MALI - JAPON :

La Coopération Mali-Japon s'est établie dans le domaine commercial par l'accord de 1964, pour s'étendre à la fin des années 1970 à un vaste programme de Coopération économique essentiellement axé sur les domaines agricoles, les travaux Publics et les transports, l'hydraulique villageoise et pastorale et la santé, plus récemment, le Japon s'est intéressé aux différents programmes d'ajustement structurel et de Reformes Economiques entrepris par le Mali avec les Institutions Financières et Internationales.

Pour l'ensemble de ces rubriques l'intervention du Japon est essentiellement basée sur un programme d'aide non remboursable. A cet effet, le Japon a effectué une quarantaine d'aide (don et prêts concessionnels) dont le montant s'élève à plus de 40 milliards de F CFA.



La Coopération Mali-Japon fort appréciée comporte les programmes ci-après :

a) Programmes Spéciaux

1°) Kennedy Round: Il contient:

- <u>L'aide alimentaire (KR1)</u>: visant la couverture du déficit céréalier et le renforcement de la sécurité alimentaire (plus de 7 opérations entre 1979-1989):
- appui à l'augmentation de la production alimentaire (RR2): de 1980-1993, plus de 14 opérations effectuées pour plus de 3.5 milliards de gens.
- 2°) Financement d'Appui au Programme d'Ajustement Structurel Se manifeste en appui au PAS et au Programme d'Ajustement des Sociétés et Entreprises Publiques, et en don hors-Projet de 500 millions de Yens par an depuis 1989 (appui à la balance des paiements et reconstitution des fonds dans un compte pour financer les composantes du P.A.S.
- b) Programme d'Etude de Développement: Ce programme couvre 4 projets: le Projet de Développement de Périmètre Irriqué de Baguineda (3.1 millions de gens), le projet d'exploitation des Eaux souterraines en 7ème Région (forages), la Coopération Minière (Adrar des Iforas et la zone de Bougouni), et le projet de Développement Agricole dans la zone de Nara.

OBSERVATION:

Malgré la dynamique de la Coopération, l'exécution des programmes japonais connaissent certaines difficultés entre autres :

1) la lenteur administrative du Mali et la méconnaissance des concepts, du système et des procédures des programmes japonais, surtout les impératifs liés à la programmation des activités de la Jica.

A défaut de ne pouvoir organiser un séminaire à Bamako sur les Rouages de la Jica. l'on pourrait prévoir comme solution à ces tares, un volet "d'Initiation aux activités de la Coopération Japonaise" à l'intention de tous les stagiaires maliens en formation au Japon.

2) l'épineuse question des fonds de contrepartie dans KR1 et KR2 pour lesquels le Mali doit déposer dans un compte ouvert à la BDM-SA, un montant équivalent au 2/3, de la valeur FOB des produits acquis. En effet, le Mali n'arrive pas à generer ces contre-parties au 2/3 et les services utilisateurs du Don évoquent que leurs prestations se font sous forme de subvention aux paysans en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire.



Une solution à ce problème serait de ramener les Fonds de contrepartie au 1/3. et surtout de mettre en place au sein de la Coopération Mali-Japon une Cellule de Gestion des Projets et Programmes Japonais au Mali. Ceci donnerait l'avantage de mieux maîtriser les Dons conformément à la philosophie de Coopération du Japon.

Cette cellule pourrait également gérer les dossiers du Don Hors Projet notamment la lancement des appels d'offre. l'orientation et l'amélioration du contenu de ces Programmes de Coopération et une meilleure gestion des Dons auprès des utilisateurs.

Par ailleurs pour assurer une utilisation judicieuse du Don Hors Projet Japonais. l'on pourrait substituer à l'OPS/PNUD la dite cellule qui sera en collaboration constante avec un organisme japonais (comme la Jica) pour toutes les opérations afférentes au Don.

En outre la Coopération Mali-Japon doit être renforcée par un volet culturel pour une meilleure connaissance des deux peuples (arts. sports. média et activités de Jeunesse).

Enfin nos deux pays doivent inscrire notre Coopération dans un cadre de concertation périodique (Commission Mixte ou Consultations) en vue de mieux évaluer les programmes de Coopération Mali-Japon qui s'élargissent de plus en plus à de nouveaux domaines.



<u>11</u>

DIRECTEUR GENERAL I DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

DIVISION BILATERALE	DIVISION HULTILATERALE		
* Chef de Division	* Chef de Division Correspondant Mational de l'ACCT.		
I. <u>Section Europe de l'Ouest-Amérique.</u>	I. Section Intégration Africaine		
- Chef de section chargé des dossiers France. Espagne, Portugal, Italie.	- Chef de section - Chargé de dossier		
- Chargé des dossiers RFA, Suisse. Pays Mordiques. Autriche.			
- Charge des dossiers Belgique. Pays-Bas. Luxembourg Grande Bretagne.			
- Chargé des dossiers Amérique			
2. Section Asie-Europe de l'Est	2. <u>Section ACP-CEE ONU et Institutions</u> <u>Spécialisées des Mations-Unies</u>		
- Chef de section chargé des dossiers Asie et Monde Arabe	- Chef de section chargé des dossiers PNUD		
- Chargé des dossiers Europe de l'Est.	- Chargé des dossiers ACP/CEE		
	- Chargé des dossiers des Institutions spécialisées de Nations-Unies		
3. <u>Section Afrique</u>	3. Section Institutions Financières Internationales OCI.		
- Chef de section	- Chef de section chargé des dossiers FMI. BK.		
- Chargé des dossiers Afrique du Hord	BAD. BOAD (et du Suivi de la préparation de la Table Ronde des Bailleurs de Fonds sur le Nord		
- Chargé des dossiers Afrique Occidentale. Centrale, Orientale et Australe.	en rapport avec le Cormissariat au Hord)		
Centrate. Orientate et Austrate.	- Chargé des dossiers OCI et Institutions Financières Arabes.		